



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 17 JUIN 2024

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 17 juin 2024 à 17 heures 32, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le lundi 13 mai 2024, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BARRAT	Mme BERTHOUT
Mme BIRABEN	M. BOUCHET	M. CASANOVA
M. CIVEL	Mme EROL	Mme GABADOU
Mme HOOGSTOËL	M. ISARE	Mme LEMARDELEY
Mme ROSSET		

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Violaine HACKE à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT quitte la séance lors de la mise en discussion des points 3/4 et revient lors de la mise en discussion du point 5.

M. Edouard CIVEL quitte la séance lors de la mise en discussion du point 19, donne son pouvoir à M. Benjamin ISARE et revient lors de la mise en discussion du point 23.

M. Pierre CASANOVA quitte la séance lors de la mise en discussion du point 29 et donne son pouvoir à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h32 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.
- 3 - Adoption du compte de gestion 2023 de l'État spécial d'arrondissement.

- 4 - Adoption du compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2023.
- 5 - Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2024.
- 6 - 2024 DAC 54 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).
- 7 - 2024 DAC 316 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Duchamp au 11 rue Larrey, dans le 5e.
- 8 - 2024 DAC 361 Subvention (4 000 euros) à l'association Vivre Lire au titre de l'action culturelle locale du 5e arrondissement.
- 9 - 2024 DAC 424 Subventions (39.500 euros) à neuf formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale.
- 10 - 2024 DDCT 75 Subventions (10 000 euros) à 2 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 5ème arrondissement.
- 11 - 2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.
- 12 - 2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.
- 13 - 2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros).
- 14 - 2024 DASCO 42 Subventions d'investissement (198.183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024.
- 15 - 2024 DASCO 59 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2023 (57.973,93 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.
- 16 - 2024 DASCO 60 Caisse des écoles (5ème) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2024 (2.983.599 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 17 - 2024 DASCO 63 Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2024 (269.431,20 euros) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration.
- 18 - 2024 DASCO 67 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024.
- 19 - 2024 DFPE 95 Subvention (358 878 euros), avenant n°4 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie sise 13 bis, rue des Bernardins (5e).
- 20 - 2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n°s 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19è) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.
- 21 - 2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux -Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.
- 22 - 2024 DFPE 137 Subvention (733 806€) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).
- 23 - 2024 DAC 261 Subventions (30.600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

24 - 2024 DJS 81 Subventions (217 000 €) conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

25 - 2024 DSOL 27 Aide Alimentaire : 10 Subventions à 8 associations et au CASVP, 1 subvention d'investissement à 1 association pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et familles démunies ; 6 avenants.

26 - 2024 DSOL 28 Subventions à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

27 - 2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).

28 - 2024 DSOL 82 Subvention d'investissement (7 500 000 euros) pour la réalisation d'une Résidence Autonomie pour des personnes âgées de 80 logements habilités à l'Aide Sociale, sise 18 rue Poliveau 75005 PARIS.

29 - 2024 DU 99 Cession d'un terrain 1bis rue de Bièvre (5e) – **REPORTÉ**

30 - 2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées.

31 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à donner au centre de santé municipal de l'Épée-de-Bois, 3, rue de l'Épée-de-Bois (5e), le nom de « Centre de santé Adélaïde-Hautval », en hommage à cette rescapée des camps de concentration nazis, reconnue Juste parmi les nations.

32 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement pour l'apposition une plaque commémorative en hommage à la présence vietnamienne dans le 5e arrondissement.

33 - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement pour l'augmentation des effectifs du Service Municipal d'Actions de Salubrité et d'Hygiène.

34 - Vœu relatif à un hommage à George Orwell.

35 - Vœu relatif à la transparence des votations citoyennes et à la mise en œuvre effective du droit de pétition.

36 - Vœu relatif à la restauration scolaire au collège Pierre Alviset **RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE.**

37 - Vœu relatif au « vertiport » d'Austerlitz.

Communication de la Maire du 5e arrondissement concernant l'exécution des Investissements d'Intérêt Local 2023.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Florence BERTHOUT : Carole, je te remercie.

Mme Carole HOOGSTOËL, Conseillère d'arrondissement, chargée des droits des femmes, de la parité et du budget participatif, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

II – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2024

Mme Florence BERTHOUT : Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 13 mai. Appelle-t-il des remarques particulières de votre part ?

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je vous demande maintenant de désigner un Président de séance, car je vais quitter la séance pendant le point sur le compte de gestion que va rapporter le conseiller, Monsieur Pierre CASANOVA ainsi que le compte administratif. Je reviendrai pour le BS. Je vous propose de désigner Monsieur Edouard CIVEL en Président de séance. Il n'y a pas d'objection ? Je cède la parole à Monsieur Pierre CASANOVA.

III – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE L'ÉTAT SPÉCIAL D'ARRONDISSEMENT

M. Pierre CASANOVA : Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, je vous propose d'aborder tout de suite l'avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 5^e arrondissement. Pour aller droit au but, il faut ressortir, au titre de l'exercice, un résultat de clôture de 934 283 euros, des dotations perçues, au titre du même exercice, de 6 441 410,77 euros, des dépenses exécutées de 5 635 628,85 euros et un résultat de clôture de 805 781,92 euros. Je vous propose d'approuver ce compte de gestion.

Le compte de gestion 2023 de l'état spécial d'arrondissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

IV - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2023.

M. Pierre CASANOVA : Les chiffres à retenir sont des crédits à reporter qui concordent de 805 781,92 euros. Ils seraient répartis entre les postes ou domaines d'activités suivants, ventilés comme suit en trois tiers : au titre de la dotation d'animation locale, 126 209,98 euros ; au titre de la dotation de gestion locale, 496 985,99 euros ; enfin au titre de la dotation d'investissement, 182 585,95 euros. Voilà le compte administratif de l'état spécial pour l'exercice 2023 qui vous est proposé.

Le compte administratif de l'état spécial de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

V - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024.

M. Pierre CASANOVA : Madame la Maire étant revenue, nous pouvons aborder l'adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5^e arrondissement pour l'année 2024. Nous étions jusqu'ici sur l'exercice passé.

Les crédits ouverts au titre de l'exercice 2024 seraient ventilés entre la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale, autrement appelée, selon l'acronyme, la DAL, et la dotation de gestion locale, la DGL. Il vous est proposé, s'agissant de la dotation d'investissement, qu'elle s'élève à 182 585,95 euros, s'agissant de la dotation d'animation locale, qu'elle s'élève à 126 209,98 euros et, enfin, de la dotation de gestion locale, qui engloberait la part la plus importante, de 600 913,10 euros. Il s'agit donc, encore une fois, de l'exercice 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je ferai juste une remarque très rapide pour vous dire que, par rapport aux demandes, il nous manque 50 000 euros qui concernent, et c'est très embêtant, des sujets de maintenance, notamment sur notre système de sécurité incendie. J'écrirai tout à fait formellement pour demander à la ville de prendre en charge ces dépenses de maintenance. Comme nous avons refait le système de sécurité incendie, la maintenance est évidemment plus lourde. Cela n'empêche pas qu'il faut que nous votions ce BS, chers collègues.

Le budget supplémentaire de l'état spécial du 5^e arrondissement pour l'année 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

VI - 2024 DAC 54 SUBVENTION (20.000 EUROS) ET CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ART ET DE CULTURE DE LA RUE BROCA (5E).

M. Pierre CASANOVA : Vous connaissez tous le centre d'art et de culture de la rue Broca. Je n'ai pas besoin d'en dresser ici l'éloge. Peut-être faut-il nous concentrer sur les aspects financiers, c'est-à-dire le montant de la subvention.

Le montant demandé par l'association s'élevait à 40 000 euros. Le montant qui nous est proposé d'approuver est de 20 000 euros, auxquels il faut ajouter le montant qui a déjà été concédé en 2023 qui était de 5 000 euros. C'est une somme importante, mais qui, malheureusement, ne recouvre pas la totalité du besoin du centre d'art et de culture de la rue Broca. À la suite de nombreux échanges, il a été envisagé un progrès supplémentaire. Nous apprécions et soutenons la somme d'ores et déjà envisagée par cette subvention, mais nous avons bien entendu les nombreuses demandes du centre Broca. Nous ferons tout notre possible pour convaincre la mairie centrale à la prochaine occasion, le plus tôt sera le mieux, de verser un complément. Peut mieux faire donc, mais c'est tout de même mieux que rien. Je vous propose d'approuver ce projet de subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Merci cher collègue. Je rappelle qu'avant la Covid, le centre Broca avait une subvention de 40 000 euros et qu'ils n'ont toujours pas retrouvé le niveau de cette subvention même si, comme l'a très bien dit Pierre CASANOVA, nous avons une augmentation de 15 000 à 20 000 euros. Le compte n'y est toujours pas. La Direction de Broca attend toujours un effort plus substantiel.

La 2024 DAC 54 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

VII - 2024 DAC 316 APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE A MARCEL DUCHAMP AU 11 RUE LARREY, DANS LE 5E.

M. Pierre CASANOVA : Marcel DUCHAMP a vécu dans notre bel arrondissement plus d'une vingtaine d'années, d'après les informations dont je dispose, entre 1926 et 1947. Cela fait donc 21 ans. Il était précisément établi dans un petit appartement au septième étage du 11 rue Larrey dans notre arrondissement. Pour la petite histoire, Man Rey l'avait aidé à aménager cet appartement-atelier. Il s'y est installé après s'être rendu célèbre avec ses ready-mades, en particulier la Fontaine en 1913 ou R. Mutt en 1917. Aujourd'hui ce sont les objets de nombreuses références bibliographiques, mais aussi de présences passagères ou pérennes dans la plupart des musées qui s'intéressent à l'art du XX^e siècle. Il est considéré, à juste titre, par de nombreux critiques et historiens d'art comme un œil majeur de ce siècle.

À l'initiative de notre amie Anne BIRABEN, il est envisagé d'apposer une plaque « Ici, Marcel DUCHAMP (1887-1968), artiste majeur du XX^e siècle, installa son atelier de 1927 à 1947 » au 11 rue Larrey. Il nous a paru que cette proposition d'apposition d'une plaque ne pouvait qu'emporter l'avis chaleureux et unanime de tous les conseillers d'arrondissement ici présents.

Mme Anne BIRABEN : Merci beaucoup. Je suis ravie que ce soit porté maintenant en délibération, car il s'agit d'un vœu que j'avais porté il y a quelques mois pour honorer la mémoire de Marcel DUCHAMP qui est tout de même incontournable dans l'histoire de l'art du XX^e siècle.

Ce qui était très amusant dans cet appartement qui était tout petit, c'est qu'il n'avait qu'une seule porte pour toutes les pièces. Cette porte tournait sur un axe et quand elle fermait une porte, elle ouvrait l'autre et quand elle fermait l'autre porte, elle en ouvrait une autre. Il avait un appartement tellement petit qu'il disait qu'il n'avait qu'une seule porte pour ouvrir ou fermer plusieurs pièces. Je suis ravie que ce soit voté à l'unanimité. Je vous remercie.

La 2024 DAC 316 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

VIII - 2024 DAC 361 SUBVENTION (4 000 EUROS) A L'ASSOCIATION VIVRE LIRE AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 5E ARRONDISSEMENT.

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit ici d'un projet de subvention de 4 000 euros à l'association Vivre Lire au titre de l'action culturelle locale du 5^e arrondissement. Vous savez qu'elle est l'organisatrice du festival Quartier du Livre qui, depuis le 1^{er} jour du 1^{er} mandat de Madame BERTHOUT est un axe essentiel de notre politique culturelle de création, tous les ans, d'un grand événement qui s'étale sur plusieurs jours autour de tous les métiers du livre, de l'auteur au relieur, en passant par l'éditeur, les comédiens, l'art dramatique, les philosophes, les poètes et j'en passe. C'est donc une subvention qui nous paraît tout à fait conforme au vœu de nos concitoyens et au rayonnement culturel de notre bel arrondissement. C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter favorablement à ce projet de subvention.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle que pratiquement 200 événements ont eu lieu lors de la dernière édition et que nous fêterons, l'année prochaine, les dix ans. Daniel PICOULY était le parrain exceptionnel de cette édition. J'en profite pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette manifestation. À côté de cette aide de 4 000 euros de la ville, il y a également d'autres opérateurs, comme vous pouvez l'imaginer, la Matmut, Nexity, McDonald's, le CNL, la SOFIA, deux fondations et la Région Île-de-France.

La 2024 DAC 361 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

9 - 2024 DAC 424 SUBVENTIONS (39.500 EUROS) A NEUF FORMATIONS CHORALES, A UNE FÉDÉRATION MUSICALE ET A UNE TROUPE DE COMÉDIE MUSICALE.

M. Pierre CASANOVA : La dénomination de l'association pourrait laisser penser qu'elle est loin de nos rivages, puisqu'il s'agit du chœur du Marais et d'Ensemble vocal du Marais qui bénéficieraient, en même temps que de nombreuses autres associations de chorales, neuf pour être précis, et appartenant à une fédération musicale, de subventions. Or, ce chœur du Marais, cet ensemble de chorales ont leur siège dans notre arrondissement, précisément au 7 rue Vésale, raison pour laquelle il nous est permis de délibérer. Le projet de subvention de fonctionnement dont cette association bénéficierait s'élèverait à 3 000 euros. Compte tenu des informations qui nous sont communiquées, notamment sur l'activité de cette association, mais également les subventions demandées et obtenues les trois derniers exercices précédant celui-ci, nous émettons un avis favorable à ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : Sur la précédente délibération, j'ai oublié de remercier Madame Sophie LECOURT qui a contribué à ce que la neuvième édition soit un franc succès. J'aurais dû le faire. Bravo à Sophie et à toute l'équipe.
Pour cette délibération, un concert était donné à Saint Médard, auquel d'ailleurs l'adjointe, Madame Corinne GABADOU, a bien voulu me représenter. C'était le requiem de Fauré. Merci infiniment de contribuer à mettre à l'honneur la culture pour tous dans cet arrondissement.

La 2024 DAC 424 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

X - 2024 DDCT 75 SUBVENTIONS (10 000 EUROS) A 2 ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA QUOTE-PART DU FONDS D'ANIMATION LOCALE (FAL) ATTRIBUÉE AU 5E ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la subvention de 10 000 euros donnée à deux associations au titre de la quote-part du fond d'animation locale, c'est traditionnel. 5 000 euros vont à l'association pour le rayonnement culturel (ARCAS) qui, notamment, mais pas que, participe au Soleil d'hiver et à Vivre Lire pour aider à soutenir ce festival.

La 2024 DDCT 75 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XI - 2024 DAE 14 SUBVENTIONS (6 626 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 108 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.

M. Philippe BOUCHET : La DAE 14 concerne des subventions et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi. On nous indique que ces dispositifs d'insertion par l'activité économique ont été reconnus à de multiples reprises d'intérêt public et l'on constate que 64 % des personnes sorties d'un parcours d'insertion par l'activité économique trouvent, à la suite de ce parcours, soit un emploi soit une formation, en tout cas une sortie dynamique.

Nous retrouvons deux types de dispositifs principalement, en ce qui nous concerne. Des ateliers de chantier d'insertion (ACI), pour lesquels nous faisons appel à un travail d'insertion à définir un parcours pour les personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi. Il est proposé un montant forfaitaire de 4 700 euros par équivalent temps plein (ETP). Il s'agit de la formule reprise dans ces attributions de subventions, nous calculons le nombre d'emplois temps plein que l'association soutient et, en fonction, la subvention est définie. Le deuxième type d'entreprise est les entreprises d'insertion (EI) où le support est un peu plus léger, de 2 200 euros de subvention, toujours par équivalent temps plein.

En ce qui concerne le 5^e arrondissement, cinq structures sont concernées. EMAÛS Alternative est la plus grosse en termes d'emploi équivalents temps plein, raison pour laquelle elle propose une subvention plus forte. La première est pour 30 ETP pour 141 000 euros et la deuxième est pour 16,5 ETP pour 36 000 euros. Les Enfants du Canal proposent pour 8,9 ETP 42 000 euros, la Table de Cana pour 8,64 ETP 19 000 euros et le Relais EBS, qui fait de la collecte de vêtements, pour 15 000 euros.

Parmi les 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle proposées dans cette délibération, cinq concernent le 5^e arrondissement et je vous propose de faire un vote dissocié pour approuver les subventions proposées à ces cinq institutions que l'on connaît par ailleurs dans le domaine du soutien et de l'insertion et dont nous avons pu apprécier déjà le travail.

Mme Florence BERTHOUT : Ces institutions font un travail remarquable. Je rappelle que les Enfants du Canal gère un foyer de 25 chambres, 28 occupants, rue Vésale. Merci, cher Philippe BOUCHET, d'avoir rappelé que 64 % des personnes sortant d'un parcours de précarité avec une activité économique arrivent à trouver un emploi, pas toujours en CDI, mais c'est important.

La 2024 DAE 14 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XII - 2024 DASCO 16 CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET SUBVENTIONS ASSOCIÉES (1 091 946 €) POUR DES PROJETS D'ANIMATION AU TITRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Mme Florence BERTHOUT : Avec le concours de mon adjointe Corinne GABABOU, je vais rappeler les DASCO qui suivent. Il n'y a pas de problèmes particuliers. Il s'agit de la DASCO 16, une convention annuelle d'objectifs et de subventions. Nous sommes concernés avec la Compagnie des Inachevés qui reçoit une subvention de 5 000 euros, en diminution. Cette diminution se justifie, car elle correspond à une baisse d'activité. Ils interviennent au 250 rue Saint-Jacques. Nous pouvons faire un vote dissocié pour que l'on vote sur les parties qui concernent le 5^e arrondissement.

La 2024 DASCO 16 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XIII - 2024 DASCO 33 COLLÈGES PUBLICS PARISIENS -SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (38 200 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (182 645 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une subvention au collège Pierre Alviset de 46 952 euros. Elle correspond aux besoins de l'établissement. Je vous propose de la voter. Il n'y a pas de sujet particulier.

La 2024 DASCO 33 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XIV - 2024 DASCO 42 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (198.183 EUROS) A 21 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2023-2024.

Mme Florence BERTHOUT : La DASCO 42 concerne des subventions d'investissement, au titre du budget participatif. Il s'agit uniquement du collège Raymond Queneau pour financer, au titre du budget participatif, un projet d'espace de détente, dont d'ailleurs l'établissement me parle depuis des années. C'est un très joli projet. Le montant s'élève à 7 185 euros. J'imagine que tout le monde est favorable à l'attribution de cette subvention.

La 2024 DASCO 42 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XV - 2024 DASCO 59 COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME - BILAN D'UTILISATION POUR 2023 (57.973,93 EUROS) DU FONDS COMMUN DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT.

Mme Florence BERTHOUT : La DASCO 59 concerne une subvention au collège Pierre Alviset de 3 135 euros. Le libellé n'est pas d'une clarté absolue, cette subvention vise à combler un déficit de la restauration avant transfert à la caisse des écoles du 5^e arrondissement. Cette subvention est arrêtée à hauteur de 3 135 euros.

La 2024 DASCO 59 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XVI - 2024 DASCO 60 CAISSE DES ÉCOLES (5E) – AVENANT A LA CONVENTION 2022-2024 ET AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION 2024 (2.983.599 EUROS) AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la subvention traditionnelle à la caisse des écoles. Cette subvention s'élève à 2 983 599 euros. La caisse des écoles est bien tenue. Elle arrive à faire 80 % de repas biologiques, deux repas végétariens par semaine, un des deux étant facultatif. Notre caisse des écoles sert 3 500 repas par jour. On peut toujours s'améliorer, mais je crois qu'elle donne satisfaction et je vous rappelle qu'il y a quinze jours, en partenariat avec Agridemain, nous avons organisé deux grandes journées, aux Arènes, de mobilisation autour du bien manger et de l'agriculture durable. 25 classes ont défilé le vendredi, cela a été très réussi.

La 2024 DASCO 60 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XVII - 2024 DASCO 63 COLLÈGES PUBLICS – MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE PARIS POUR 2024 (269.431,20 EUROS) AUX SERVICES DE RESTAURATION DE CERTAINS COLLÈGES DOTES D'UN SERVICE DE RESTAURATION.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la contribution de la ville au service de restauration et d'internat. Cette subvention est arrêtée à hauteur de 18 000 euros qui, d'ailleurs, ont déjà été versés pour le collègue Alviset. Nous sommes plutôt sur une régularisation qu'autre chose puisqu'on nous a fait savoir aujourd'hui que cette subvention avait déjà été versée. Je le dis, car Alviset a dit qu'on leur avait promis 30 000 euros et ils n'ont que 18 000 euros, car c'est lié au moment où intervient le transfert de la restauration scolaire.

La 2024 DASCO 63 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XVIII - 2024 DASCO 67 AGENTS DE L'ÉTAT LOGES PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS UN EPLE - ACTUALISATION DU FORFAIT DES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2024.

Mme Florence BERTHOUT : Cette DASCO 67 concerne toute la ville de Paris puisqu'il s'agit des charges payées par les occupants de nos lycées et collèges, c'est-à-dire essentiellement les proviseurs de nos lycées, les agents techniques logés sur site. La ville le refacture le chauffage collectif. Vous avez deux montants différents selon qu'il s'agit d'un chauffage collectif ou un chauffage individuel. Les montants sont de 1 837 euros et 2 450 euros. Cette délibération n'est pas propre au 5^e arrondissement, elle concerne tous les collèges et lycées parisiens.

La 2024 DASCO 67 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XIX - 2024 DFPE 95 SUBVENTION (358 878 EUROS), AVENANT N° 4 A LA FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (19E) POUR LA CRÈCHE COLLECTIVE SAINTE-LUCIE SISE 13 BIS, RUE DES BERNARDINS (5E).

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la subvention versée à notre crèche Sainte-Lucie. Cette subvention est en diminution puisqu'elle était de plus de 394 000 euros en 2023 et elle est de 358 878 euros, très précisément, auxquels s'ajoute une subvention de la CAF de 26 000 euros. Il y a quand même un différentiel de 10 000 euros, que l'on n'explique pas beaucoup, mais je ne vois pas comment nous ne pourrions pas verser cette subvention. Je rappelle que la crèche Sainte-Lucie a 66 berceaux.

La 2024 DFPE 95 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XX - 2024 DFPE 103 SUBVENTIONS (10 987 091 EUROS) ET AVENANTS N°S 2, 3 ET 5 AVEC LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON (19E) POUR SES 28 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de la subvention à Tambours et trompettes. Évidemment, cela passe toujours par les structures qui gèrent, j'ai oublié de le dire tout à l'heure. Tout à l'heure c'était la fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assises qui gère plusieurs crèches, dont la crèche Sainte-Lucie. Là, c'est la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon qui gère 28 établissements d'accueil de la petite enfance sur Paris. Dans le 5^e arrondissement, cette fondation a un établissement, une structure d'accueil de la petite enfance qui est Tambours et trompettes, rue Claude Bernard. Le forfait passe par berceau, il y en a 31 je le rappelle. Il passe de 6 398 euros à 6 782 euros. C'est donc un peu plus qu'en 2023.

La 2024 DFPE 108 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXI - 2024 DFPE 115 MÉDIATION FAMILIALE ET ESPACES DE RENCONTRE DONT LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX -SUBVENTIONS (436 500 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À DIX ASSOCIATIONS.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une subvention de 13 000 euros à Parenthèse Médiation. C'est le même montant que l'année dernière. Je vous rappelle que Parenthèse Médiation fait des permanences qui sont des permanences gratuites dans la Maison des droits et de la famille que nous avons créée en 2015 et qui est située en face de l'accueil de la mairie. Ces permanences ont lieu deux fois par semaine, le mardi et le vendredi et je pense que Parenthèse Médiation fait du très beau travail. Merci à tous les bénévoles qui viennent aux côtés de Parenthèse Médiation assurer d'autres permanences, comme les écrivaines publiques, les avocats fiscalistes, etc. qui viennent gratuitement faire des permanences. C'est très apprécié par nos administrés, notamment ceux qui sont en situation de grande fragilité.

La 2024 DFPE 115 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXII - 2024 DFPE 137 SUBVENTION (733 806 €) A 5 ASSOCIATIONS ET AVENANTS POUR LE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE).

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'attribuer une subvention de 389 746 euros à la fondation Saint-Simon. Cela sert à former des auxiliaires parentaux qui gardent les enfants. Cela concerne très peu le 5^e arrondissement, et même quasiment pas. À ma connaissance, nous ne sommes pas concernés.

Mme Marine ROSSET : Ils participaient à des activités.

Mme Florence BERTHOUT : Je crois que c'est la bibliothèque de L'Heure joyeuse. C'est assez résiduel, mais oui, ils vont à la bibliothèque L'Heure joyeuse. Il faut avoir conscience que la majorité de ce subventionnement ne concerne pas le 5^e arrondissement. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas bien, mais cela nous concerne très peu.

La 2024 DFPE 137 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXIII - 2024 DAC 261 SUBVENTIONS (30.600 EUROS) A DIX-SEPT COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une subvention des comités d'arrondissement et du comité départemental de Paris à la FNACA.

M. Benjamin ISARE : Merci Madame la Maire, mes chers collègues. Je rapporte, au nom de ma collègue Violaine HACKE, la DAC 261 qui vise à attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 euros à la FNACA du 5^e arrondissement, très active et très présente. Je vous propose de voter favorablement cette subvention.

La 2024 DAC 261 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 1
N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je vous rappelle que demain, le 18 juin, il y a une cérémonie commémorative, vous avez tous eu les invitations.

XXIV - 2024 DJS 81 SUBVENTIONS (217 000 €) CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC 51 ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (5E, 10E, 12E, 13E, 14E, 17E, 18E, 19E, 20E) AU TITRE DE L'ENGAGEMENT ET DU POUVOIR D'AGIR DES JEUNES.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'attribuer une subvention de 7 000 euros à l'association Nadjastream que nous connaissons bien. Le but est de préparer l'édition 2025, je trouve cela particulier parce qu'il n'y aura pas de festival Nuit des Arènes cette année. C'est uniquement pour préparer l'édition de l'année prochaine. C'est un format qui, sur le plan financier, me paraît compliqué à tenir sur la durée. Ils font un joli travail.

Mme Anne Biraben : Vous avez parlé de ce qui se passait dans le 5^e arrondissement pour la DJS 81, je demande un vote disjoint pour que l'on ne vote que pour les subventions concernant les opérations dans le 5^e arrondissement, car il y a d'autres opérations que je trouve moins bien. Il y a une association qui s'appelle Toustes en colo pour laquelle je ne souhaiterais pas voter. Je vous propose d'appeler à un vote disjoint. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Oui tout à fait. De toute façon il n'y a que Nadjastream qui est concernée.

La 2024 DJS 81 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXV - 2024 DSOL 27 AIDE ALIMENTAIRE : 10 SUBVENTIONS À 8 ASSOCIATIONS ET AU CASVP, 1 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À 1 ASSOCIATION POUR DES ACTIONS D'AIDE ALIMENTAIRE AUPRÈS DE PERSONNES ET FAMILLES DÉMUNIES ; 6 AVENANTS.

Mme Nazan EROL : Merci Madame la Maire, chers collègues. La DSOL 27 concerne l'aide alimentaire pour des subventions à des associations. Nous parlons ici d'une subvention de fonctionnement au titre de cette année de 1 000 euros pour l'association Partage 5 6 7, pour ses activités de distribution de colis à des habitants qui ont des besoins spécifiques dans le 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. Ils ont demandé 1 000 euros et la demande a été acceptée. Je soumetts donc au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Je rappelle qu'ils avaient eu 2 000 euros l'année dernière, mais ils ont reçu des dons, ce qui est très bien. L'association est donc bien gérée et cette année ils ont demandé 1 000 euros.

La 2024 DSOL 27 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXVI - 2024 DSOL 28 SUBVENTIONS À 16 ASSOCIATIONS ET CONVENTION OU AVENANT AVEC 8 D'ENTRE ELLES POUR LEURS ACTIONS INCLUSIVES EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Mme Nazan EROL : La DSOL 28 concerne des subventions à hauteur de 152 500 euros à 16 associations et conventions ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Pour nous, l'association concernée est Art' Sign qui vise à favoriser l'insertion des personnes sourdes en facilitant leur accès à la culture et à l'information, leur professionnalisation et l'accessibilité en langue des signes française via la production artistique bilingue en LSF et des événementiels. Le tout est fait par une équipe mixte avec 80 % de sourds et 20 % d'entendants signant. Le siège est à l'INJS. Ils avaient demandé une subvention à hauteur de 9 000 euros et nous leur avons proposé une subvention à hauteur de 4 000 euros. Pour rappel, les années précédentes, ils ont eu 3 000 euros en 2019, 4 000 euros en 2020, 4 000 euros en 2022 et 5 000 euros en 2023.

Mme Florence BERTHOUT : J'en profite pour rendre hommage à tout ce qui est fait au sein de l'INJS, un institut remarquable pour l'inclusion qui travaille, ayez-le bien en tête, avec nos écoles aussi. Des enfants sourds et malentendants sont accueillis dans nos écoles maternelles et élémentaires.

La 2024 DSOL 28 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir
Pour : 14 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXVII - 2024 DSOL 62 PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 AUX 6 M2ADAC (MAISONS DES AÎNÉS ET DES AIDANTS - DISPOSITIFS D'APPUI A LA COORDINATION) AU TITRE DES CLIC (CENTRES LOCAUX D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION).

Mme Nazan EROL : La DSOL 62 concerne la participation au titre de l'année 2024 aux 6 Maisons des aînés et des aidants - Dispositif d'appui à la coordination (M2ADAC) au titre des centres locaux d'informations et de coordination (CLIC) autorisés à Paris afin de permettre d'accompagner nos seniors, surtout ceux en perte d'autonomie. Des structures sont mises en place comme la Maison des aînés et des aidants et des dispositifs d'appui. Les 6 M2ADAC sont portées par des associations.

Celle qui nous concerne est l'association Autonomie Paris Saint Jacques pour la M2ADAC de Paris qui couvre les territoires allant du 1^{er} arrondissement au 6^e arrondissement. Pour rappel, l'association Autonomie Paris Saint Jacques a été créée en 2000. C'est donc vraiment un pionnier dans l'approche spécifique à destination des aînés et des aidants depuis 2004 avec des groupes de parole dédiés. L'association a 27 ETP avec 30 salariés et pilote la Maison des aînés et des aidants, située dans le 6^e arrondissement.

Nous en avons, Madame la Maire vous le savez, ouvert aussi une belle dans notre mairie pour aider les personnes en situation de difficulté et les personnes qui aident ces personnes en situation de difficulté. Je ne vais pas vous donner d'exemple, mais les actions de la Maison des aînés et des aidants sont très importantes puisqu'elle offre des soutiens psychologiques individuels avec la psychologue de M2A, des groupes de parole de France avec France Alzheimer Paris une fois par mois, des ateliers numériques dédiés aux aidants sur des thèmes précis, des programmes d'éducation thérapeutique d'aide aux aidants, des ateliers collectifs d'écriture, des ateliers de médiation artistique et aussi des groupes pour les aidants qui accompagnent un proche en EHPAD ou à la maison. Nous travaillons de façon intense avec toutes les personnes au niveau de la mairie.

Mme Florence BERTHOUT : Je voudrais remercier chaleureusement les représentants qui sont là et qui font un travail formidable au premier rang. Nous n'applaudissons pas au conseil d'arrondissement, mais nous le pourrions, car ce qui est fait sur la Maison des aidants, qui bénéficie de ce travail concernant le 1^{er}, le 2^e, le 3^e, le 4^e, le 5^e et le 6^e arrondissement. Elle est soutenue par la ville par ailleurs, Madame l'Adjointe, Madame LE VIEUX est venue. Je voulais vous en remercier. Il y a des ateliers d'équilibre, des cours de yoga, des ateliers de médiation artistique, de l'accompagnement numérique, du soutien psychologique, de l'éducation thérapeutique. Merci à Madame BOUCHOT et Madame COUSIN qui sont là et qui pilotent cela et font un travail extraordinaire. En plus, il y a des subventions de l'ARS et la conférence des financiers que vous mobilisez très régulièrement et sans lesquels cette structure aurait du mal à fonctionner.

La 2024 DSOL 62 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie pour votre avis unanime et je vous rappelle que nous sommes la seule mairie à avoir ce type de Maison des aidants et nous en sommes très fiers.

XXVIII - 2024 DSOL 82 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (7 500 000 EUROS) POUR LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR DES PERSONNES ÂGÉES DE 80 LOGEMENTS HABILITÉS A L'AIDE SOCIALE, SITUÉE 18 RUE POLIVEAU 75005 PARIS.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'une résidence autonomie.

Mme Nazan EROL : Chère Madame la Maire, chers élus. La DSOL 82 concerne une subvention d'investissement de 7 500 000 euros pour la réalisation d'une résidence autonomie pour personnes âgées de 80 logements habilités à l'aide sociale, au 18 rue Poliveau. Pour rappel, ce bâtiment a été construit dans les années 1986. En 2017, ce bien a été transféré de Paris Habitat à l'Habitation confortable. Le bâtiment est contigu avec un bâtiment de logements familiaux avec Paris Habitat. C'était initialement un EHPAD constitué de 106 chambres avec des logements de fonction, un restaurant et des bureaux, mais le toit étant très vétuste, je ne vais pas vous énumérer les problèmes, entre la menuiserie, la ventilation et le manque de luminosité matérielle, l'Habitation confortable, en lien avec la EPS gestionnaire du site ont décidé de mener un programme de rénovation d'ampleur et de transformer cet EHPAD en résidence autonomie.

In fine, l'objectif des travaux sera le programme de rénovation, qui doit s'inscrire dans les objectifs du plan Climat, air, énergie, l'amélioration du cadre de vie, la réduction de la consommation énergétique, le gain d'énergie de 52 % à 61 % en gaz à effet de serre. Forcément cela va être l'isolation de l'enveloppe extérieure. Je ne vais pas vous citer tous les changements qu'il peut y avoir, mais qui sont d'un point de vue architectural très importants. La conclusion est que nous aurons une réduction des charges de 150 euros TTC, par an et par logement. La prévision des travaux est d'octobre 2024 à février 2026. Nous essayons de tenir ces dates. Nous aurons 80 logements du T1 au T2, avec 16 T2 et 20 logements adaptés aux sourds et malentendants. C'est une bonne progression pour ces personnes qui ont des difficultés par rapport à leur handicap de surdit . Je vous demande de bien vouloir approuver.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un projet exemplaire porté par la ville que je soutiens depuis le début. Nous n'avons pas démolé et nous restructurons de manière intelligente en tenant compte de nos avis pour améliorer le projet. Il y aura l'ouverture d'un restaurant émeraude et d'un pôle gérontologique qui va comprendre une unité de liaison psychogérontologique et ce que nous appelons un service autonomie à domicile. C'est tout à fait exemplaire, donc vraiment, bravo. Nous avons prévu de faire une autre réunion début juillet, mais je ne suis pas sûre, compte tenu des échéances électorales, que nous pourrions la tenir. Nous la ferons à la rentrée. Tout ça est très bien suivi. Je suis très heureuse que nous ayons cette résidence autonomie nouvelle génération.

La 2024 DSOL 82 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XXIX - 2024 DU 99 CESSION D'UN TERRAIN 1BIS RUE DE BIÈVRE (5E)

Mme Florence BERTHOUT : Cette délibération est plus technique, mais non moins importante.

Mme Anne BIRABEN : Il s'agit de la cession d'un terrain situé 1bis rue de Bièvre. La ville de Paris est propriétaire de la parcelle d'une superficie de 75 mètres carrés. Ce terrain fait l'objet, en 1976, d'un bail amphithéotique d'une durée de trente ans au bénéfice de Monsieur et Madame DANICK pour permettre la construction uniquement d'un escalier et d'un ascenseur donnant accès à leur appartement situé au quatrième étage de l'immeuble contigu quai de la Tournelle.

Ce bail amphithéotique est arrivé à échéance le 30 juin 2006 et les constructions édifiées sur le terrain sont devenues de plein droit propriété de la ville de Paris en application des clauses du bail. Madame Dominique DANICK-CAREIL, occupante sans titre depuis 1996 n'est pas parvenue à un accord avec la ville de Paris sur les modalités de régularisation.

Après son décès en décembre 2021, ses enfants, Anne et Sébastien CAREIL ont repris les discussions avec la ville pour acquérir l'emprise municipale avant de vendre l'appartement de leur mère. Dès lors, les échanges se sont poursuivis avec les demandeurs en vue de la cession de l'emprise et les parties se sont accordées sur un prix de 384 000 euros. Quand on fait ce calcul au mètre carré, ce prix semble juste. Je vous propose de voter favorablement. On me signale que le terrain est en zone inondable et ne peut pas être constructible.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un tout petit terrain pour lequel nous nous demandons depuis quelques années ce que nous pouvons en faire. Nous voudrions végétaliser et nous ne pouvons pas en mettre, car, formellement, ce n'était pas à la ville de Paris. Nous avons d'ailleurs exactement le même sujet où il faut que nous avancions avec la DU sur le petit terrain donnant sur la place Abdelkader avec une propriété partagée entre Bercy et Paris Habitat. Nous pourrions donc imaginer faire un peu de végétalisation sur ce petit bout qui colle à la rue.

M. Laurent AUDOUIN : L'histoire est assez rocambolesque, effectivement, mais la question est de savoir si aujourd'hui la ville doit encore céder le peu, le très peu, de foncier qu'elle possède, même si c'est pratiquement symbolique. Céder du foncier à des particuliers ne me semble aucunement répondre à l'intérêt général. C'est bien la Ville qui vendrait, pour le seul agrément des acheteurs. La Ville se priverait ainsi de la possibilité d'aménager un espace qui lui appartient.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez raison, excusez-moi, chers collègues, c'est la ville qui vend. Pourquoi vend-elle le terrain alors ? Je suis de votre avis alors, car on ne peut rien y faire, certes.

M. Laurent AUDOUIN : Plutôt que de vendre en bloc, il s'agirait que les occupants de l'appartement achètent uniquement ce qui est construit, grâce à l'accord, et en reculant la clôture, nous pourrions aménager, certes modestement.

Mme Anne BIRABEN : Sur cette parcelle il y a déjà un escalier et un ascenseur, sinon il est impossible d'aller dans l'appartement.

M. Laurent AUDOUIN : D'où ma proposition de réétudier le dossier, il ne s'agit pas de priver les habitants de leur accès. Mais la cour donnant sur la rue, inconstructible, peut être aménagée.

Mme Anne BIRABEN : Ce n'est pas constructible, nous sommes d'accord.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais je suis d'accord. Je suis très convaincue par vos arguments, Monsieur AUDOUIN. Je ne vois pas l'intérêt. On m'avait présenté la situation comme étant une opération inverse, je vous prie de m'en excuser. Je suis parfaitement d'accord avec vous au nom de quoi cela se justifie. Pardon, chère collègue, mais je ne vois pas au nom de quoi cela se justifie, même si c'est totalement inconstructible. Si je comprends bien, nous pouvons fermer la parcelle, si elle est privatisée.

M. Laurent AUDOUIN : C'est un renfort par rapport à la rue, qui ferme. L'idée qui me viendrait spontanément serait que la ville récupère la parcelle, la scinde en deux parties pour mettre en vente la partie construite, afin que l'appartement reste accessible.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a 75 mètres carrés très précisément.

M. Laurent AUDOUIN : Une partie porte un bâtiment, mais je pense qu'il faudrait que nous récupérions le reste, environ 50 mètres carrés.

Mme Anne BIRABEN : Il faut peut-être regarder sur les plans si c'est possible ou non, car quand vous avez un escalier et un ascenseur, il faut déjà accéder à l'ascenseur et accéder à la parcelle pour voir s'il y a possibilité d'aménager quelque chose.

Mme Florence BERTHOUT : J'étais sur une autre parcelle, excusez-moi. Que proposez-vous ? J'aimerais que l'on propose de reporter cette délibération, si vous en étiez d'accord.

Mme Anne BIRABEN : Reportons-la pour en faire une étude. S'il s'agit de récupérer 10 mètres carrés, si nous pouvons mettre un arbre, pourquoi pas, mais ce n'est pas évident si c'est un petit renforcement sans lumière.

Mme Florence BERTHOUT : Qui a les plans ? Nous allons les donner à Madame BIRABEN. Nous reportons donc, je pense que c'est de bon aloi. Vous soulevez, en tout cas, des questions qui méritent d'être explorées. Nous allons appeler la DU et faire un mail pour demander à ce que ce soit reporté. Il n'y a pas d'urgence, cela peut être reporté en septembre, ce qui nous permettra d'étudier. Merci Anne BIRABEN d'accepter aussi le principe du report.

Report de la délibération à une prochaine séance

XXX - 2024 DVD 52 PLAN VÉLO ET BUDGET PARTICIPATIF. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À 20 ASSOCIATIONS (MONTANTS 277 000 € EN FONCTIONNEMENT ET 177 500 € EN INVESTISSEMENT) ET CONVENTIONS ASSOCIÉES.

M. Edouard CIVEL : Il s'agit du plan vélo et d'attribuer un certain nombre de subventions de fonctionnement et d'investissement à une vingtaine d'associations pour un montant de 277 000 euros de fonctionnement, 177 500 euros d'investissement. Je vous propose un vote dissocié et de nous concentrer sur l'association qui nous concerne, à savoir Cyclocube qui fait des ateliers de réparation de vélos sur le site de Césure. Les autres investissements ne nous concernent pas.

Si jamais l'association Mieux se déplacer à bicyclette a besoin, puisqu'ils demandent apparemment de l'argent pour acheter des barnums, nous en avons de disponible pour les associations qui souhaitent réaliser des événements dans le quartier. Je suppose que c'est compliqué à déplacer à vélo, je pense donc qu'ils seront contents d'en disposer au plus proche des endroits où ils feront leurs événements, s'ils veulent faire des événements dans le 5^e arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN : J'en profite juste pour rappeler que la part modale du vélo dépasse aujourd'hui nettement les 10 %, nous sommes à 11,3 % contre 4,1 % pour le déplacement automobile. Il y a donc manifestement un dynamisme, un engouement des Parisiennes et des Parisiens pour ce mode de transport. Évidemment, la politique municipale n'y est pas pour rien, et je pense que nous pouvons nous en féliciter, en termes d'activité physique que de santé et de pollution de l'air, tout cela va dans le bon sens.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN a le don de ralentir quand nous sommes sur une bonne lancée. Nous sommes tous d'accord, Monsieur AUDOUIN.

La 2024 DVD 52 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

31 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, VISANT A DONNER AU CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL DE L'EPEE-DE-BOIS, 3, RUE DE L'EPEE-DE-BOIS (5E), LE NOM DE « CENTRE DE SANTÉ ADELAÏDE-HAUTVAL », EN HOMMAGE A CETTE RESCAPÉE DES CAMPS DE CONCENTRATION NAZIS, RECONNUE JUSTE PARMIS LES NATIONS.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter un vœu qui me tient beaucoup à cœur, je voudrais vous expliquer pourquoi. Il s'agit de donner le nom, ce qui est très inhabituel, d'une dame qui s'appelle Adélaïde Hautval au Centre de santé de l'Épée de Bois. Autrement dit, il y a un centre municipal, et c'est en découvrant le parcours de cette femme absolument exemplaire, qui a porté très haut le serment d'Hippocrate que je me suis dit qu'il fallait vraiment que nous donnions le nom de cette grande dame extrêmement modeste à une structure. J'en ai parlé à Madame l'Adjointe chargée de la mémoire et je dois dire qu'elle m'a tout de suite dit oui quand je lui ai expliqué qui avait été Adélaïde Hautval.

En quelques mots quand même, car ce n'est pas anodin. Cette dame était pédopsychiatre. C'était une Alsacienne protestante. Si je dis cela, c'est parce que son père l'avait élevée avec une haute rigueur morale. Elle avait deux sœurs et un frère mort de tuberculose, d'ailleurs. Elle a un parcours absolument extraordinaire que nous avons découvert à trois occasions.

Nous avons découvert ce parcours exemplaire quand elle a été amenée à témoigner au procès Dering qui était un médecin, si on peut appeler cela un médecin, polonais qui avait sévi dans le camp d'Auschwitz-Birkenau. Il s'était livré à d'affreuses expérimentations. L'auteur de l'Exodus, Léon Uris, avait donné des chiffres qui étaient exagérés sur le nombre de victimes. Dering, qui était absolument cynique, a fait un procès en diffamation qu'il va gagner, ce procès ne portant finalement que sur le nombre de victimes. On va demander à cette femme extraordinaire, Adélaïde Hautval, de témoigner. Pourquoi va-t-on lui demander de témoigner ? Adélaïde Hautval a été au Ravier d'Auschwitz-Birkenau, c'est-à-dire l'infirmerie, elle a réussi à survivre pendant toute la Seconde Guerre mondiale et elle a refusé obstinément de participer à ces affreuses expérimentations.

Adélaïde Hautval n'était pas juive. Son destin tourne un jour où elle doit se rendre aux obsèques de sa mère, Agathe Villers. Elle y perd une valise. Elle n'a plus d'Ausweis, mais elle va décider de quand même aller récupérer la valise. Je vous résume de manière très elliptique cette histoire incroyable. Elle est arrêtée à Bourges dans l'antichambre des camps. Les Juifs du Vel D'Hiv commencent à arriver. On jette dans sa cellule une jeune femme juive absolument terrorisée et elle va prendre sa défense. Les SS vont lui demander de reconnaître qu'elle a fait une erreur, qu'elle ne peut pas être l'amie des Juifs puisque comme elle est Alsacienne on considère qu'elle est Aryenne. Elle va refuser obstinément, alors qu'elle aurait pu être remise en liberté très rapidement. Elle va refuser de dire le contraire de ce qu'elle avait dit et fait. Ils lui font donc une forme de procès bâclé et elle va partir dans les camps.

Dans les camps, elle n'est pas rasée comme les autres, car elle est censée être une Aryenne et on va l'affecter immédiatement, parce qu'elle est pédopsychiatre, médecin, à l'infirmerie. Je rappelle qu'elle était interne pendant des années avant dans les Hautes-Pyrénées. À l'infirmerie, dans ce bloc terrible où les médecins pratiquent des expérimentations, elle va croiser notamment l'affreux Barby qui va lui demander de l'aider. Elle va dire non à Barby.

Elle va essayer, autant que faire se pouvait, de sauver était impossible, mais améliorer l'horreur du sort réservé à ces pauvres victimes toutes vouées à aller dans les chambres à gaz. Elle va trafiquer les bulletins de santé, elle va cacher des personnes qui doivent être gazées avec celles qui ont le typhus, car elle sait que cela retarde le départ dans les chambres à gaz et qu'elle pourra peut-être en sauver quelques-uns, elle ne déclare pas les morts immédiatement, mais un ou deux jours après, car cela permet d'augmenter d'une manière résiduelle les maigres rations.

Elle va donc se livrer à des opérations de résistance, alors qu'elle n'est pas résistante, à telle enseigne qu'elle va être condamnée à être pendue. C'est la résistance communiste qui va l'endormir avec des substances et la cacher dans un coin du camp. Elle revient quelques jours après et finalement c'est une telle machine à tuer, il y a tellement de monde que l'on fait semblant de ne pas voir qu'elle est revenue alors qu'elle devait être pendue. Elle va échapper de très peu à la mort puisqu'elle va contracter le typhus.

C'est un parcours extraordinaire et je vous incite à lire le livre de Denis Labayle, car vous commencez à le lire et vous vous dites que ce n'est pas possible, qu'il s'agit d'une réelle héroïne de roman. Elle était d'une discrétion absolue. Elle sort de l'ombre quand elle va aller témoigner à ce procès, sans haine d'ailleurs. Elle veut juste que l'on dise l'horreur des camps, elle ne veut pas la mort de ce chirurgien polonais qui a pactisé avec le diable. Ce sera l'une des toutes premières femmes à avoir obtenu le diplôme de Juste parmi les Nations en 1965.

Je trouve qu'un parcours aussi extraordinaire mérite d'être mis en avant et c'est la raison pour laquelle, très émue par ce parcours, j'ai proposé que nous donnions le nom d'un Centre de santé municipal à cette femme. Je précise qu'elle n'a pas de lien particulier avec le 5^e arrondissement, mais il n'y a pas à en chercher. Hélène Hautval qui était élue du 5^e arrondissement était l'une de ses nièces, mais ceci n'explique pas cela. C'est vraiment parce que son parcours est tout à fait extraordinaire.

Vous avez le vœu qui est là. C'est le symbole d'une humanité et dans ces périodes d'une violence extrême, je trouve que donner le nom d'une personne que l'on appelait « l'Amie des Juifs » alors qu'elle n'était pas juive est hautement symbolique. C'est une forme de dignité et de beaucoup de courage, pour tenir tête au médecin-chef d'Auschwitz-Birkenau. Comme elle est psychiatre, elle sait aussi parler à ces monstres et Mengele, assez étonnamment, la laisse. Il y avait aussi une forme, malgré eux, chez les nazis SS, de respect à l'endroit de cette sacrée bonne femme. Voilà ce que je voulais vous dire sur son parcours exemplaire et sa dignité exemplaire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Merci Madame la Maire. Juste un petit mot pour aller dans votre sens, il est vrai qu'il s'agit d'un parcours remarquable d'une résistance incroyable. Elle figure d'ailleurs au musée d'Auschwitz, c'est là la première fois que j'ai vu son portrait.

Ce n'est pas le même niveau, mais je voudrais rendre hommage aux sept centres de santé de ce type dans Paris. J'en parle parce que je suis directement concernée dans la délégation parce qu'ils peuvent accueillir les étudiants, en secteur 1, sans avance de frais et en médecine générale et parcours coordonné avec toutes les spécialités. Je pense que c'est une belle manière de mettre en valeur cet accès simplifié à la santé et au soin. Merci.

Le vœu déposé par le conseil du 5^e arrondissement, visant à donner au centre de santé municipal de l'Épée de bois, 3, rue de l'Épée de bois (5^e), le nom de « centre de santé Adelaïde-Hautval », en hommage à cette rescapée des camps de concentration nazis, reconnue juste parmi les nations est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

32 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT POUR L'APPOSITION UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE A LA PRÉSENCE VIETNAMIENNE DANS LE 5E ARRONDISSEMENT.

M. Benjamin ISARE : Madame la Maire, mes chers collègues. Ce vœu vise à proposer l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à la présence vietnamienne dans le 5^e arrondissement.

Vous n'êtes pas sans savoir que la communauté vietnamienne a eu pour première implantation dans Paris le 5^e arrondissement. En effet, depuis les années 1920, le 5^e arrondissement a conservé une relation privilégiée avec la communauté vietnamienne qui s'y est toujours intégrée. C'est dans ce quartier, d'ailleurs, qu'est né le premier restaurant vietnamien à Paris, que s'est ouverte la première épicerie de produits vietnamiens en Île-de-France, que la première librairie spécialisée dans les livres vietnamiens en France a vu le jour et que les premières entreprises, notamment des agences de voyages France-Vietnam ont été créées. Plusieurs lieux associatifs emblématiques ont également vu le jour dans cet arrondissement. Aujourd'hui encore de nombreux restaurants sont tenus par des personnes d'origine vietnamienne et des événements, comme le festival qui s'est tenu le week-end dernier, Ici Vietnam Festival, rassemblent annuellement plusieurs milliers d'habitants et de visiteurs de toutes origines autour de plusieurs disciplines artistiques.

Pour rappeler la présence vietnamienne dans le 5^e arrondissement, pour les plus anciens d'entre nous, le premier restaurant vietnamien à Paris, le Lu Dinh, a ouvert en 1944 au 6 rue Thouin. Des restaurants tels que le Bah Dinh et le Minh Duc ont ouvert dans les années 1960 sur la montagne Sainte-Geneviève, le foyer vietnamien que vous connaissez tous rue Monge a ouvert ses portes depuis les années 1950-60. Tan Binh, que tout le monde connaît, situé place Maubert, a été fondé en 1968 par la famille Noh, aujourd'hui rebaptisée Tan Binh Jun, elle reste la première épicerie de produits vietnamiens à Paris et Île-de-France. La librairie Sud-Est Asie, la première librairie spécialisée dans les livres vietnamiens, a ouvert en 1972 et continue d'accueillir les lecteurs et amateurs du Vietnam, et pas que, rue du Cardinal Lemoine. Le centre culturel du Vietnam, espace culturel et activité, a été fondé rue des Écoles dans les années 1980.

C'est pour cette raison et pour rappeler l'histoire de la communauté vietnamienne que nous proposons l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à la présence vietnamienne dans le 5^e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : L'idée serait de la mettre au sol, en accord avec les services de la ville. Nous pourrions imaginer que dans le cadre de la francophonie en octobre 2024, nous puissions faire une inauguration. La communauté nous le demande depuis de très longs mois, pour ne pas dire depuis plusieurs années. C'est un projet soutenu par l'ambassade de Vietnam.

Mme Anne BIRABEN : Avons-nous une évaluation du nombre d'habitants d'origine vietnamienne vivant dans le 5^e arrondissement ?

M. Benjamin ISARE : Nous ne pouvons pas faire de statistiques ethniques, je n'ai donc pas de chiffres.

Mme Florence BERTHOUT : Je confirme que nous n'avons pas le droit de faire de statistiques ethniques, comme vous le savez, c'est donc difficile. Cependant cette communauté est importante. Elle ne l'est pas que dans le 5^e arrondissement d'ailleurs, mais elle vient dans le 5^e arrondissement. Nous l'avons vu samedi après-midi avec un food-truck Vietnam. L'ambassadeur était là et il y a chaque année de plus en plus de monde, ce qui prouve que la communauté est très fière de se retrouver avec une vraie ouverture et d'excellents produits.

Le vœu déposé par le conseil du 5^e arrondissement pour l'apposition une plaque commémorative en hommage à la présence vietnamienne dans le 5^e arrondissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXXIII - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5^E ARRONDISSEMENT POUR L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DU SERVICE MUNICIPAL D'ACTIONS DE SALUBRITÉ ET D'HYGIÈNE.

M. Edouard CIVEL : Merci Madame la Maire. Lors d'un conseil de quartier, il y a deux ou trois semaines, nous avons eu l'occasion d'échanger à nouveau avec des habitants qui déploraient le manque de lutte contre les rats. Nous avons donc discuté en bonne intelligence et nous étions donc tombés d'accord pour faire un vœu en conseil d'arrondissement pour augmenter les effectifs de la brigade du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH) qui détient actuellement environ 40 techniciens pour tout Paris. Ces effectifs peuvent être jugés relativement peu suffisants et l'idée serait d'essayer d'obtenir une augmentation de ces effectifs et au moins un référent par arrondissement qui permettrait d'avoir un suivi plus détaillé des différentes actions que nous pouvons mener et d'être capables de mener un certain nombre d'actions coups de poing contre ces nuisibles.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je me demandais ce que vous aviez comme informations sur ce que vous appelez la faible efficacité des appareils dératiseurs automatiques.

Mme Florence BERTHOUT : Voulez-vous vraiment que je vous parle des EKOMILLE ? Nous avons été rapides, je vais le faire.

Je ne fais pas des tournées toutes les semaines, mais j'ai fait la dernière avec Monsieur le Secrétaire général adjoint de la ville de Paris, car je voulais qu'il voie. Notre dernière tournée n'a pas été très productive, car dans les EKOMILLE nous n'avons pas eu un seul rat. Pas un, pas deux, pas trois, c'est zéro. Nous avons aussi vu pourquoi. Il faut que quelqu'un suive les EKOMILLE au long cours. C'est tout bête, mais je vais vous donner trois exemples.

Il y a des cadenas pour les EKOMILLE, mais les cadenas de plusieurs EKOMILLE dans un même parc vont avoir des numéros différents. Vous voyez le truc. La personne qui arrive pour ouvrir les cadenas n'est pas forcément celle qui a fermé les cadenas un certain nombre de jours avant. Nous n'arrivons pas à savoir d'ailleurs quand ils passent, ils disent tous les dix ou quinze jours, mais je ne sais pas ce que cela veut dire. Il faudrait avoir des feuilles, comme quand on fait le ménage, pour savoir que Monsieur ou Madame Untel est passé tel jour à telle heure. On passe donc de manière aléatoire, on ne connaît pas le jour précis où la personne qui est venue avant s'est occupée de l'EKOMILLE. Les numéros de cadenas sont différents pour chacun. Je suis arrivée dans un parc et nous n'avions même pas les numéros, la personne qui intervenait n'avait même pas les numéros de cadenas. Il a donc fallu appeler. C'est intarissable. La pile électrique n'a, de plus, pas forcément été changée, donc si elle ne fonctionne pas, vous ne pouvez pas avoir les rats. On ne sait pas quand les graines sont mises.

En bref, ce sujet est intarissable. J'ai fait deux grands tours dans l'arrondissement. D'ailleurs, je dois le dire, la personne qui m'a accompagnée des services de la ville, le Secrétaire général, a dit que ce n'était pas possible. Je voulais qu'il le voie. Il faudrait que quelqu'un tienne la boutique pour qu'au moins cela fonctionne. Cela ne peut pas fonctionner si l'on ne sait pas quand on a mis la pile, quand on a mis le grain, etc. J'arrête là, car cela peut durer longtemps, mais il faut un pilote par arrondissement.

M. Alexandre BARRAT : Dans un premier temps, je voudrais rappeler le vœu qu'Anne BIRABEN a porté en septembre 2023 sur la place de La Contrescarpe qui alertait sur la situation critique de la place avec un grand nombre de rats. On se rappelle les images qui avaient circulé sur les réseaux sociaux et qui étaient virales. Ce vœu avait été voté dans notre majorité du 5^e arrondissement, mais pas au conseil de Paris. La majorité de gauche au conseil de Paris a pour doctrine de protéger les rats par idéologie. Vous aviez monté les yeux au ciel, Madame ROSSET, mais c'est bien cela. Les fameux surmulots ne sont pas mon invention. La gauche ne réagit pas et nous sommes encore alertés, comme l'a rappelé notre collègue, sur un grand nombre de rats place de La Contrescarpe.

Dans un deuxième temps, ce vœu est consensuel. Nous allons le voter puisqu'il va dans le bon sens et je me réjouis qu'il fasse l'unanimité aujourd'hui. Il faut quand même rappeler que la propreté est une compétence de la ville, pas de l'arrondissement et que l'exécutif de la ville est responsable. Depuis 2001, la gauche est au pouvoir. Depuis 2001, les budgets propreté ont fortement baissé. Depuis 2001, les rues sont plus sales et attirent les nuisibles. Vivement 2026 pour changer Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Sur La Contrescarpe, c'était un autre sujet. En fait, il fallait mettre ce que nous avons mis et il faudrait d'ailleurs le faire à chaque fois : du grillage. Quand on fait le tour d'arbre, il faut mettre du grillage dessous. Après avoir végétalisé, il a fallu enlever toute la terre, raison pour laquelle vous avez vu les services qui sont intervenus à ma demande. Nous avons mis du grillage et le grillage ne tue pas les rats, mais les empêche de remonter autour. Ce n'est pas parfait, mais il y a moins de rats.

M. Laurent AUDOUIN : Nous avons demandé à ce que du grillage comme cela soit installé partout.

Mme Florence BERTHOUT : Partout où nous mettons de la végétalisation, nous devons le mettre.

M. Laurent AUDOUIN : Je regrette un peu la tonalité absolument apocalyptique des attendus. Nous avons l'impression que nous marchons sur des rats et que nous sommes mordus aux chevilles en faisant notre jogging. Ce n'est peut-être pas nécessaire d'en arriver à cela. Je rappelle que les rats jouent un rôle aussi à Paris et déverser des tonnes de poison dans les égouts ne serait pas une solution, ce serait même pire que le mal.

Il y a une question de propreté qui n'est plus du seul ressort de la ville, car il y a aussi une décentralisation en arrondissement. Nous n'allons pas le nier. Cela ne règle pas tout, mais si nous pouvons sortir des postures et des grandes invectives selon laquelle la ville est méchante et salit les rues. Dans la mesure où le SMASH est un service qui travaille en coordination, en bonne intelligence et qui connaît le terrain et peut agir au plus près du terrain, cela me convient. Je n'ai donc aucun problème à voter ce vœu sur le principe. Cependant encore une fois, nous n'allons pas réécrire les attendus, mais ce n'est peut-être pas la peine de forcer le trait. L'attente est que nous voyions moins de rats, cela se traite par une action contre eux, cela se traite aussi par une action de propreté. Il peut aussi y avoir des actions de propreté dans les arrière-cuisines, les arrière-salles, etc. La fréquentation touristique, malheureusement, n'est pas du tout le meilleur ami de rues propres.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose qu'on en reste là. Nous sommes d'accord. Vous avez fait votre intervention chers collègues.

M. Alexandre BARRAT : Je suis d'accord avec tout cela, mais vous ne pouvez pas vous défaire de vos 23 ans aux responsabilités.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'allons peut-être pas partir sur des éléments de campagne, nous sommes en conseil d'arrondissement ici. Je comprends qu'il y ait une unanimité pour le voter et je vous en remercie, car nous avons besoin de moyens pour aller faire fonctionner ce matériel. La réalité est qu'aujourd'hui il ne fonctionne pas.

Mme Marine ROSSET : Si nous voulons avoir une chance qu'il aboutisse, notamment au conseil de Paris, est-on sûrs que, considérant que les rats envahissent nos parcs et nos quais de Seine et empêchent nos habitants de vivre sereinement, cela ne va pas braquer. Considérant la prolifération des rats dans nos égouts avec la longue énumération, je vous fais confiance, je veux bien le voter tel quel, mais ne pourrait-on pas, avec l'intelligence collective, adoucir les choses pour que cela puisse être porté lors du conseil de Paris ?

M. Edouard CIVEL : Nous pouvons ajuster le *wording*.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'ai aucun problème avec cela, nous nous disons que tu vas t'en occuper pour ajuster le *wording*. Nous n'allons pas dire qu'il n'y a pas de rats. Nous avons juste vraiment besoin d'une personne qui suive cela, car ce n'est pas possible.

M. Laurent AUDOUIN : Si je peux me permettre, nous avons tout de même l'impression que c'est le matériel qu'il faudrait repenser. Ne devrions-nous pas repenser le matériel et les techniques utilisées ?

M. Edouard CIVEL : Je suis d'accord, mais, en l'occurrence, la discussion que nous avons eue en conseil de quartier, notamment avec Madame ROSSET, était que le dénominateur commun sur lequel nous arrivions à nous accorder était que nous avons un problème de personnel pour être capables d'avoir un suivi sur les différents moyens.

Mme Florence BERTHOUT : Très franchement, cela ne fonctionne pas.

M. Edouard CIVEL : Si nous avons un référent, il pourra regarder le suivi. Nous aurons un suivi strict des différentes méthodes mises en place, nous pourrons voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour essayer d'ajuster les choses ensuite.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose que nous essayions de passer à un autre sujet parce que les rats, nous pouvons y rester une heure. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut améliorer la situation, qu'il y ait une personne qui suive cela dans chaque arrondissement, car les moyens ont été réduits de manière considérable et qu'il y ait un vrai suivi organisé et optimisé.

Le vœu déposé par le conseil du 5^e arrondissement pour l'augmentation des effectifs du service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0
N.P.P.V : 0

XXXIV - VŒU RELATIF À UN HOMMAGE À GEORGE ORWELL.

Mme Florence BERTHOUT : Maintenant, sur Georges Orwell, Madame LEMARDELEY va tous nous mettre d'accord, si j'ose dire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je l'espère. Avec ce vœu, Marine ROSSET, Laurent AUDOUIN et moi-même nous tenons à honorer la mémoire de Georges ORWELL. C'est un écrivain très connu, je ne vais pas tout vous redire. C'est pour insister sur son engagement pour la liberté des peuples, la justice sociale et la lutte contre toutes les formes de totalitarisme.

Il a parcouru le monde. Il a notamment écrit Une Histoire birmane en 1935 pour dénoncer l'impérialisme. Il a dénoncé le franquisme dans son Hommage à la Catalogne en 1938, mais aussi sans équivoque le stalinisme dans La Ferme des animaux en 1945 et notamment le culte de la personnalité, le contrôle des foules, les usages de la propagande. Le plus célèbre de ses romans est 1984 où il a créé le concept de *newspeak*, novlangue. Il en faisait le miroir de son époque, une sorte d'alerte pour tous les défenseurs des libertés individuelles et de la démocratie face à tous ceux qui souhaitent y mettre fin. Aujourd'hui et plus que jamais peut-être nous devons relire Orwell pour trouver la lucidité rare qu'il nous offre et nous aide dans nos combats présents.

Il a un lien particulier avec Paris, notamment avec le 6 rue du Pot de Fer où il a vécu entre 1928 et 1929. Tout cela est raconté dans son œuvre, un livre intitulé Dans la dèche à Paris et à Londres (*Down and out in Paris and London*) et publié en 1933 qui témoigne de son séjour dans la capitale en tant que vagabond et travailleur pauvre et qui restitue une image fidèle du Paris de son époque. Un livre est sorti et a attiré mon attention, Orwell à Paris, traduit en français d'un certain Duncan Roberts. Il est très intéressant, car il donne aussi la carte de Paris avec tous les lieux où Orwell a habité, avec de très jolies photos de la rue Mouffetard. Il montre que l'attachement d'Orwell à Paris était très important.

Nous souhaitons tout simplement honorer Georges Orwell en apposant une plaque commémorative au 6 rue du Pot de Fer. En célébrant sa mémoire, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de liberté, de justice, de démocratie qu'il défendait avec courage et conviction.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Il est vrai que tout le monde devrait relire 1984 qui est tout de même un monument absolu de la littérature.

M. Laurent AUDOUIN : S'associer à ce vote et à ce vœu c'est aussi rappeler les dangers de la société de surveillance généralisée dont les outils aujourd'hui sont en plein développement et déploiement. La dystopie de 1984 est un peu, de manière subtile et discrète, en train de devenir une forme de réalité. C'est cela qui devrait nous inquiéter. Il faut relire ce classique, mais il faut le relire et regarder le monde de 2024.

Le vœu relatif à un hommage à George Orwell est adopté à l'unanimité de suffrages exprimés.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

XXXV - VŒU RELATIF À LA TRANSPARENCE DES VOTATIONS CITOYENNES ET À LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU DROIT DE PÉTITION.

M. Laurent AUDOUIN : La ville de Paris a lancé un dispositif d'initiative citoyenne et nous avons, ces derniers mois, plusieurs référendums adressés aux Parisiennes et aux Parisiens. L'appétit de nos concitoyens pour les grandes orientations de la politique de la ville ne fait pas de doute, pour autant force est de constater que les dispositifs pour les impliquer sont limités ou parfois un peu bancals. Le système des conseils de quartiers fonctionne bien, mais il est très inégalement fonctionnel à travers Paris. Il y a eu une amélioration sensible dans le 5^e arrondissement ces derniers mois, mais tout de même. Le système du budget participatif est également intéressant, mais sur les grandes consultations et questions nous sommes encore très loin du compte.

Ce vœu propose deux choses : de donner un cadre à des consultations qui pourraient être organisées que ce soit à l'échelle d'un arrondissement ou à l'échelle du conseil de Paris, pour sortir du caractère discrétionnaire. Si c'est à l'initiative des élus, ce soit voté par les conseils correspondants. Nous proposons également de structurer la manière dont pourrait être créée une forme de référendum d'initiative citoyenne à l'échelle de l'arrondissement ou de la ville. Les détails techniques, comme le nombre de signatures requises, resteraient à discuter, mais on instaurerait un système de saisine avec un nombre minimal de signatures à recueillir pour que la question rentre dans un processus formalisé.

Je rappelle au passage que ce système existe pour notre assemblée et pour notre Sénat et qu'il existe aussi au niveau européen. Le seuil est bien sûr très élevé au niveau européen puisqu'il est à 2 millions de signatures, si mes souvenirs sont bons, mais un système existe que nous pourrions décliner à nos échelles d'arrondissement et de ville.

Ce type de consultations pourrait être préparé dans le cadre de conférences citoyennes de consensus. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les exemples à ce sujet (conférence sur le climat, sur la fin de vie, etc.). À chaque fois ce sont des instances qui produisent un travail de qualité et salué par tous. Les résultats ne conviennent pas nécessairement à tout le monde, mais la méthode est riche. On assiste aussi, dans ces conférences, à des évolutions de la part de personnes qui ne connaissaient pas trop le sujet, qui ont appris et qui, finalement, produisent un avis éclairé. En général les avis sont adoptés de manière très majoritaire. Cela montre que, quand on donne la parole aux personnes en leur permettant de travailler un sujet on peut obtenir des opinions, des avis et des textes tout à fait sages, à défaut d'être toujours immédiatement applicables. Ensuite, nos assemblées sont là pour les polir s'il en est le besoin.

J'espère que vous souhaitez permettre à Paris de franchir une nouvelle étape dans sa vie démocratique en soutenant ce texte.

M. Benjamin ISARE : Par quoi commencer. Cela fait beaucoup de réunions, cela fait beaucoup d'échanges. Vous prenez dans les considérants la référence aux votations citoyennes organisées par la mairie de Paris ou la mairie d'arrondissement. Prenons la question sur la place du SUV dans Paris, il ne s'agit pas des SUV, mais des véhicules de plus de 500 kilos. On nous a bien menti sur le sujet, car tout le monde voyait les SUV dans la rue, mais maintenant tous les véhicules de 500 kilos sont concernés, ce qui inclut les véhicules familiaux, etc.

Vous évoquez la question des déciderParis.fr. C'est un dispositif permettant aux citoyens et citoyennes de proposer des choses. J'ai regardé avec intérêt aujourd'hui même où nous en étions pour déciderParis.fr, nous avons sur le site 5 660 idées citoyennes, dont 3 683 qui ont été non retenues. Cela fait donc plus des deux tiers qui ne sont pas retenus. 1 916 sont en cours de soutien.

J'ai donc regardé dans le 5^e arrondissement où nous en étions. Nous avons 30 idées citoyennes, dont 24 n'ont pas été retenues et les 3 en cours de soutien sont la piétonnisation des contre-allées du boulevard Saint-Marcel, un caniparc et la fête de quartier Sorbonne, qui sont déjà discutés dans les conseils de quartier.

On voit donc bien que cette instance reprend déjà beaucoup de projets des conseils de quartier, des budgets participatifs. Cela ne fait que remettre une strate supplémentaire de discussion avec des experts ou non. Nous avons déjà du mal sur la visibilité du budget participatif qui est un dispositif existant depuis déjà de nombreuses années. Je ne vois pas en quoi mettre en place une nouvelle instance est utile, comme cela a été le cas avec l'assemblée citoyenne comprenant 100 membres établie en octobre 2021. Je n'ai eu aucun retour, en tout cas à mon niveau, sur les travaux qu'ont faits ces 100 membres de l'assemblée citoyenne.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Nous en avons eu.

M. Benjamin ISARE : Mais je ne suis pas au conseil de Paris, Madame LEMARDELEY. Je n'ai pas de communication ou d'information sur ce qui s'était dit.

À titre personnel je voterai contre cette énième de participation collective des citoyens parce que je pense qu'il faut déjà utiliser et promouvoir les outils existants et ne pas recréer quelque chose qui, à mon avis, va encore noyer les Parisiens dans une participation citoyenne qui est déjà très riche et qui aurait besoin d'être mieux connue des habitants.

Mme Anne BIRABEN : Je voudrais faire une intervention très courte face à ce vœu très long. Je l'ai lu, j'ai trouvé que c'était un vœu très fourre-tout. Je l'ai relu, je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris. En l'espèce, je ne peux pas voter un vœu que je ne comprends pas tellement il est fouillis. Je suis désolée, mais je ne comprends pas ce vœu.

M. Philippe BOUCHET : Je me réjouis que la participation citoyenne soit un sujet dans ce conseil d'arrondissement. C'est dans cet esprit que nous avons proposé qu'un groupe intergroupe soit constitué pour faire évoluer les conseils de quartier. J'aurais tendance à penser que c'est l'amélioration de ces conseils de quartiers, qui se cherchent encore, qu'il faudrait approfondir, voir comment les suggestions peuvent arriver via les conseils de quartier, comment les personnes peuvent se saisir des conseils de quartier. Les noms des participants aux conseils de quartier sont connus et disponibles sur le site de la mairie. Ce sont parfois des voisins, des commerçants. Sans rejeter l'idée qui est proposée, d'avoir plus de participation, citoyenne, peut-être que solidifier les choses au niveau des conseils de quartier serait intéressant.

Nous voyons que les conseils de quartier sont saisis d'un certain nombre de sujets. Ils se sont très vite organisés, dès la première réunion plénière, pour avoir des boucles WhatsApp qui appartiennent au conseil de quartier. Le conseil d'arrondissement n'est pas le lieu d'un débat politique et je voudrais alerter que nous voyons certaines utilisations de boucles WhatsApp pour des déclarations politiques. Ce n'est pas le sujet et je pense qu'il est important que nous revenions vers nos différents groupes pour leur rappeler que ce n'est pas l'endroit où diffuser des circulaires pour des procurations ou autres.

Nous savons que l'environnement politique emmène beaucoup de réactions. Il y a eu beaucoup de surprise, et je m'arrêteraïs là, mais je pense que ce n'est pas le sujet des conseils de quartier. Ce n'est pas le sujet non plus des initiatives et je pense que c'est une façon de les protéger et de protéger l'initiative citoyenne que de la séparer des échéances électorales. Ce n'est pas le but. Je ne le dis pour personne en particulier, car je n'ai pas eu de retours de tous les conseils de quartiers, mais il y a une frontière à proposer sur ces sujets.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup cher collègue. Je donne la parole à Benjamin ISARE et après à Edouard CIVEL.

M. Benjamin ISARE : Pour rebondir sur cette histoire de boucle WhatsApp. Philippe a été ajouté hier dans une boucle WhatsApp qui n'est pas une boucle WhatsApp de conseil de quartier, qui n'a rien à voir avec cela. En effet, il y a eu des échanges sur les différents candidats, mais ce n'est pas quelque chose qui était particulièrement au profit d'un candidat ou au détriment d'un autre. Ce n'est pas une boucle conseil de quartier. Cela n'a rien à voir.

M. Philippe BOUCHET : Oui, mais protégeons nos conseils de quartier. Je pense qu'il s'agit de quelque chose de consensuel.

M. Edouard CIVEL : Merci Madame la Maire. Je dois dire que j'ai l'impression de très bien comprendre là où vous souhaitez en venir et je pense que je comprends la philosophie que vous avez derrière ce vœu. En impressionniste, vous dessinez une forme d'organisation démocratique qui est très différente de celle que nous avons actuellement en France, sous la 5^e République, qui est une démocratie représentative. Ce que vous dessinez en pointillé c'est une forme de démocratie participative qui est soutenue par un certain nombre de personnes d'ailleurs. Finalement, dans ce type de formation, ce n'est pas une critique, mais un constat, les élus deviennent des animateurs de la discussion citoyenne.

Je dois dire que, de ce point de vue-là, aujourd'hui, l'organisation démocratique de la France ne permet absolument pas cela. Peut-être que c'est souhaitable. Peut-être qu'il faut passer à la 6^e République où tout le monde aurait un jour de congé supplémentaire dans la semaine pour s'occuper des affaires de la Cité et participer au débat citoyen. Je sais que des personnes le proposent. Néanmoins, dans la configuration actuelle, je mets en garde vigoureusement contre la capture par des intérêts particuliers des outils de démocratie participative tels qu'ils sont désignés actuellement. Je trouve que le format de nos outils de démocratie participative, notamment à Paris où il y a une multitude d'outils plus complexes les uns que les autres et mal utilisés, permet la capture par certains qui ont du temps. Peut-être qu'il faudrait créer du temps pour tout le monde sur ce sujet, mais en tout cas aujourd'hui l'échantillon qui se retrouve impliqué dans ce genre de processus n'est pas représentatif. Cela ne participe pas, à mon sens, à la défense de l'intérêt général. De mon point de vue, ce qui se dessine en impressionnisme me semble rajouter une couche qui ne sert pas l'intérêt général.

Mme Nazan EROL : Je voudrais terminer sur le fait que la plupart des personnes qui habitent Paris travaillent et n'ont pas le temps. Ils ne sont, de plus, pas nécessairement au courant. À chaque fois que vous allez voir les personnes, ne serait-ce que quand vous êtes dans la rue, et que vous leur dites que telle ou telle chose a été faite, ils n'étaient pas au courant. Je suis complètement d'accord.

Il y a un moment donné où il faut être à l'écoute des personnes. Tout le monde n'a pas le temps, tout le monde n'a pas la possibilité de comprendre toutes les choses. Je suis d'accord avec vous Madame LEMARDELEY, nous n'allons pas revenir sur des choses, mais quand il y a des personnes à qui l'on explique qu'il faut aller voter contre les 4x4 et qu'en fin de compte cela concerne les voitures familiales. Veut-on des familles à Paris ? C'est un exemple parmi tant d'autres, simplement pour vous dire que quand on n'a pas le temps parce qu'on travaille, parce qu'on a des obligations, parce qu'on a des enfants, parce qu'on essaye d'avoir des activités en dehors de notre travail, ce n'est pas possible de rester dans un flou artistique pour après dire qu'un petit échantillon de personnes ont décidé des choses pour tous les Parisiens.

M. Laurent AUDOUIN : Puisqu'apparemment le vœu était compréhensible quand même, car Monsieur CIVEL l'a compris, je ne vais pas en faire lecture ici. Je pense qu'il était tout de même assez compréhensible.

Madame EROL, où placez-vous la limite dans ce que vous dites ? Franchement, devoir lire des programmes électoraux pour aller voter, cela prend du temps. Quand on est chef d'entreprise ou qu'on a une vie agitée, on n'a pas forcément le temps de lire ces enveloppes. Alors, aller voter. Aussi, d'aucuns pourraient dire qu'ils ont mieux à faire. Si on vous suit, on en termine avec la démocratie.

Mme Nazan EROL : La communication est le plus important. Quand on explique quelque chose évasé et que l'on montre des réponses concrètes, puis qu'on se place sur ces réponses concrètes parce qu'on a le temps d'aller dire à telle ou telle personne qu'il faudrait appuyer la demande. J'aimerais bien, dans ces cas-là, que vous alliez dans chaque foyer pour leur demander ce qu'il en est. Ne téléphonez pas à untel ou untel, n'envoyez pas un WhatsApp à untel ou untel en disant que c'est une préoccupation qui pourrait l'intéresser. Envoyez les informations à tout le monde. La base, c'est la communication. Si l'on communique bien, on comprend bien et on répond bien. Or, la communication est floue, elle concerne quelques personnes et sur le résultat de quelques personnes vous mettez devant le fait accompli toutes les autres. Ce n'est pas normal. La communication est la base de tout.

Mme Marine ROSSET : Je ne vais pas revenir sur les boucles de WhatsApp des conseils de quartier, mais dès qu'elles ont été créées, et je pense que c'est un outil utile, en tant qu'élue je m'en suis retirée pour que le groupe puisse vivre indépendamment des intérêts de tel ou tel élu.

Philippe BOUCHET : Nous sommes d'ailleurs dans la même boucle et nous nous sommes retirés en même temps de la boucle.

Mme Marine ROSSET : Soyez rassurés.

Mme Nazan EROL : Justement, la communication, c'est la base.

Mme Florence BERTHOUT : Ne prenons pas tous la parole, Marine ROSSET a la parole, merci.

Mme Marine ROSSET : Je trouve la proposition de Laurent intéressante sur le fait qu'il puisse y avoir un droit de pétition pour des votations au niveau parisien. Inclure des jeunes avant 18 ans est aussi un principe intéressant d'éducation civique. Néanmoins, je m'abstiendrai sur ce vœu, car je partage l'avis qui a été donné ici que nous avons déjà des outils qui mériteraient d'être davantage pris en main, comme notamment lors des conseils de quartier le fait que des associations puissent déposer des vœux au conseil d'arrondissement avec l'accord de la Maire. Peut-être faudrait-il d'abord réfléchir au renforcement de ces droits, à la communication à leur propos pour ensuite passer à ce droit de pétition, puisque je vois bien que c'est à une autre échelle, au niveau parisien.

M. Laurent AUDOUIN : J'aime bien quand Monsieur CIVEL dit « vous dessinez par touches impressionnistes ». Quelque part il y a effectivement les germes d'une démocratie différente où les élus sont aussi un peu des animateurs, et où les citoyens, par leur bulletin de vote, ne se contentent pas de donner un pouvoir sans contrôle pour le temps du mandat. Il y a une notion de réciprocité, d'initiative de la base. Il y a des pays, notamment la Suisse, qui n'est pas exactement un pays vivant dans un délire gauchiste, n'est-ce pas, où les référendums d'initiative citoyenne sont importants et structurent en partie le débat politique. C'est un mode de fonctionnement qui ne me paraît ni malsain ni dépourvu d'intérêt. Refondons notre démocratie.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne crois pas que la Suisse soit comparable pour des raisons liées à la structure politique et au niveau de vie.

Mme Corinne GABADOU : Je voulais répondre à Marine ROSSET par rapport aux enfants. Nous avons un conseil municipal des enfants qui vote sur l'environnement et différents sujets comme la solidarité, le harcèlement. Ils sont donc déjà impliqués dans la vie citoyenne de l'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne voterai pas ce vœu. Je partage l'intuition ou l'idée, mais il faut déjà faire fonctionner les instances qui existent. Je ne crois pas que la démocratie ce soit multiplier à l'excès les instruments de consultation. Après, il faut les faire vivre. Il faut surtout agir derrière. Ma collègue citait par exemple le conseil municipal des enfants. Le conseil municipal des enfants, il y a des endroits où cela ne marche pas bien, car il est très compliqué de le faire marcher. Cela marche à partir du moment où l'initiative ce sont les enfants, mais surtout où on leur donne des moyens. Quand j'ai installé le conseil municipal, j'ai bien dit que ce serait un lieu où ils auraient des moyens. Ils portaient des projets, mais nous voyions bien qu'ils n'avaient parfois pas les moyens. Il faut, comme le disait le philosophe, voir le bout de ses actes.

Le problème de la démocratie participative aujourd'hui, si nous ne voulons pas qu'elle tourne en rond et qu'elle soit préemptée par les personnes qui aiment le débat, disons-le ce sont toujours les mêmes, il faut qu'il y ait de l'action derrière. J'ai vu des personnes qui se retiraient de conseils de quartier ou d'instances participatives parce qu'elles disaient qu'elles acceptaient une réunion, mais qu'elles travaillaient donc qu'elles voulaient des moyens. Je mets en garde là-dessus. Il faut des moyens et ce n'est pas simple.

Sur « étudier la possibilité d'étendre les modalités de vote », je ne suis pas défavorable en soi au principe, sauf qu'il faut bien voir ce que cela donne à l'échelle d'une mairie d'arrondissement. Nous avons fait les consultations citoyennes, Madame la Maire de Paris en a organisé deux, et je ne me prononce pas sur leur utilité, ce n'est pas le propos. Cela mobilise un nombre incroyable de fonctionnaires et nous, à côté, nous avons organisé une manifestation tenue par les élus. Je pense objectivement que cela a coûté beaucoup moins cher. La ville a parfaitement été informée et je note que la Maire de Paris elle-même a considéré que les deux consultations étaient des consultations qui avaient tout leur sens, même si elle n'était pas très enthousiaste sur la deuxième. Elle a permis de faire avancer les choses.

Je pense qu'il faut déjà faire vivre les outils et les faire vivre pour que cela débouche sur des actions concrètes si l'on veut que toutes les catégories soient représentées, y compris les personnes qui travaillent tard, celles qui n'ont pas le temps, etc. Ils ont aussi leur mot à dire.

M. Alexandre BARRAT : Juste une réaction à ce qu'a dit Marine ROSSET. C'était moi qui avais proposé que les conseillers de quartier puissent formuler des vœux ou des questions aux conseils d'arrondissement. Je me réjouis que cette proposition ait pu être consensuelle pour le compte de mon groupe et effectivement intégrée au fonctionnement des conseils de quartier. C'est une belle avancée.

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons là une revendication de paternité pour le même bébé.

Le vœu relatif à la transparence des votations citoyennes et à la mise en œuvre effective du droit de pétition est défavorable à la majorité.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 1 (M. Laurent AUDOUIN)

Contre : 11 (MMES BERTHOUT, HOOGSTOËL, HACKE, GABADOU, BIRABEN, EROL et MM. BOUCHET BARRAT, CASANOVA, CIVEL, ISARE)

Abstentions : 2 (MMES LEMARDELEY, ROSSET)

N.P.P.V : 0

XXXVI - VŒU RELATIF À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU COLLÈGE PIERRE ALVISET

Mme Marine ROSSET : Je vais simplement lire les considérants et je vous laisse répondre.

Considérant que la restauration du collège Alviset passera sous la bannière de la caisse des écoles du 5^e en septembre 2024 lors de la rentrée scolaire,

Considérant que les services de la ville de Paris ont proposé au personnel, il s'agit de trois agents titulaires, de rester à leur poste et d'intégrer la caisse des écoles,

Considérant que les trois agents titulaires aujourd'hui employés n'ont reçu aucune garantie, ni sur leur maintien dans le collège ni sur le maintien de l'organisation des vacances scolaires et des horaires de travail actuels,

Considérant que le passage de la restauration du collège Alviset à la caisse des écoles du 5^e augmenterait fortement le repas des commensaux,

Le conseil d'arrondissement demande à la caisse des écoles que les trois agents titulaires actuels soient maintenus dans leurs fonctions avec des garanties qui puissent rester dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles ils étaient employés jusqu'alors et que le tarif de restauration scolaire des commensaux puisse être ajusté aux salaires des personnels.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je vais vous répondre sur la deuxième partie. Je ne suis pas en situation de vous répondre aujourd'hui, car notre Directeur de la caisse des écoles est en congé paternité. Il faut donc discuter avec lui. Que les trois agents actuels soient maintenus dans leurs fonctions, je ne sais pas ce que cela veut dire. Il y a une organisation de la caisse des écoles. Je ne sais pas si elle va avoir des conséquences ou pas, mais ce sera l'organisation de la caisse des écoles. Je ne sais pas ce que vous voulez dire par « maintenu dans la fonction ». Que voulez-vous dire ?

Mme Marine ROSSET : Jusqu'à maintenant, les trois agents titulaires qui étaient dans ce collège, à la cantine, qui avaient une certaine organisation des vacances scolaires et des horaires particuliers, ils n'ont pas la garantie, en étant intégrés à la caisse des écoles, d'avoir la même organisation et les mêmes horaires.

Mme Florence BERTHOUT : Chère Marine ROSSET, je vais vous le dire, ce sera l'organisation de la caisse des écoles. Ils le savent parfaitement. Ils ont eu une proposition. Il n'est pas possible d'avoir des agents qui ne répondent pas à la même organisation que ceux qui travaillent aujourd'hui au sein de la caisse des écoles. Ils le savent depuis des mois, qu'il y a une organisation qui s'applique à tous et qu'il ne peut y avoir, en aucun cas, une organisation du travail différente pour deux agents. C'est ingérable au niveau d'une caisse des écoles.

Ce qui leur a été proposé, c'est que soit ils sont intégrés ailleurs dans les mêmes conditions, soit c'est les conditions applicables aujourd'hui à tous les agents qui travaillent dans la caisse des écoles. J'ai la faiblesse de penser que ce mode d'organisation n'est pas trop mauvais, nous n'avons jamais eu de grèves depuis que je suis Maire, cela tend donc à prouver que ce n'est pas si mauvais. Il y a des avantages qu'ils n'avaient pas avant et qu'ils vont avoir. Quand vous intégrez une entreprise, vous n'allez pas commencer par dire que vous travailliez comme ci et comme ça dans votre précédente entreprise. Le régime est applicable à tous les collaborateurs de la caisse des écoles. Ils le savent parfaitement. Soit ils adhèrent, soit ils n'adhèrent pas et ils vont dans une autre caisse des écoles. Ils ne peuvent pas garder le régime des vacances, même si je ne pense pas qu'il soit fondamentalement différent. Tout cela est parfaitement connu. Il ne faut donc pas leur dire que nous n'avons pas fait de réponse.

Mme Marine ROSSET : Je parle de garanties. C'est un transfert, notamment sur l'organisation des vacances.

Mme Florence BERTHOUT : Non, il n'y a pas à exiger une garantie. Il y a un fonctionnement de la caisse des écoles, avec des contrats de travail. Ce sont les contrats de travail de la caisse des écoles. Tout cela est fait avec humanité.

Mme Marine ROSSET : Y a-t-il eu un dialogue ou une discussion entre ces agents et le Directeur ?

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. En revanche, je vous dois une réponse, car il y avait tout de même un vrai sujet, celui des tarifs. Je vous suis parfaitement. Mais pour le reste, je vous le dis avec beaucoup de franchise, c'est le système encadré qui est celui de la caisse des écoles, il n'y aura pas le système qu'ils avaient avant. Cela ne peut pas être celui-ci. Encore une fois, je pense qu'il ne s'agit pas d'un trop mauvais système. Je comprends qu'ils puissent noter qu'ils perdent des choses, je ne juge pas, mais ils ne peuvent pas rester dans le système d'organisation de la caisse des écoles. Vous ne pouvez pas imaginer une organisation où vous allez avoir un collaborateur qui avoir un mode de fonctionnement x et un autre qui a un mode de fonctionnement b. À chaque fois qu'une caisse des écoles reprend la restauration, c'est le système qui est applicable au sein de cette caisse des écoles. Toute l'organisation est là-dessus, on ne peut donc pas avoir un système à la carte, cela me paraît assez évident. Ce qui avait été négocié c'est que si cela ne leur convient, ils iront dans une caisse des écoles. Et nul besoin d'aller à l'autre bout du monde.

Mme Marine ROSSET : Vous voyez bien que pour des agents qui travaillent au collège, qui ont le poste, le transfert n'est pas de leur responsabilité et ils n'ont pas les mêmes garanties.

Mme Florence BERTHOUT : On ne peut pas avoir des agents qui vont fonctionner différemment. Dans toutes les organisations, c'est comme cela. C'est ingérable vis-à-vis des autres collaborateurs. Écoutez ce n'est pas gérable et nous allons recevoir les trois agents.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : La question n'est pas qu'ils demandent un statut particulier, c'est qu'ils ne savent pas ce qui va se passer pour eux.

Mme Florence BERTHOUT : Sérieusement, nous allons voir ça en dehors de ce conseil, mais je pense qu'ils savent parfaitement. Je respecte le fait qu'on ne veuille pas intégrer les règles d'une nouvelle organisation, mais on ne sait pas fonctionner autrement. Il y a d'autres caisses des écoles où ils peuvent garder le même fonctionnement, mais nous ne savons pas faire.

En revanche, il y a un sujet sur les tarifs. De fausses informations avaient été données. Je pense que ceux qui ont participé à ces réunions sont un peu responsables, car ils n'avaient pas les bons éléments d'information. J'ai rappelé à Madame la Principale que c'était tout à fait normal.

Il reste deux problèmes à régler que j'ai bien en tête. Lors du conseil d'administration du 3 juin dernier, les représentants des parents d'élèves et du personnel, à juste titre, ont fait part de leur inquiétude, tout à fait légitime, sur une éventuelle augmentation des tarifs de la cantine scolaire pour les personnels. Je vous comprends tout à fait. J'ai bien fait tout vérifier. Les AESH, les AED, les ATSEM et d'une manière générale les agents du collège bénéficieront de la gratuité des repas. Nous n'avions pas compris. Avant ce n'était pas gratuit, et maintenant cela va l'être. Encore une fois, c'est la règle qui s'appliquait ailleurs. Comme la règle s'appliquait ailleurs, dans toutes les cantines gérées par la caisse que je préside, il est tout à fait normal et naturel que cela s'applique, sauf que je crois que nous ne leur avons pas tout à fait dit cela. C'est quand même une amélioration puisque tous les personnels AESH, AED, ATSEM, tous les agents du collège bénéficient de la gratuité des repas. Il s'agit donc d'une avancée, car ils payaient 2,60 euros le repas. Là cela va être gratuit pour tous.

Le système évolue pour les professeurs en revanche selon qu'ils ont un indice supérieur ou inférieur à 534. S'ils ont un indice supérieur à 534, c'est vrai, le repas va augmenter. Ce n'est pas la majorité, loin s'en faut. Le repas va passer de 4,90 euros à 5,50 euros. Pour les indices inférieurs à 534, le repas va passer de 4,90 euros à 4,30 euros, autrement dit moins 60 centimes par repas. C'est donc plus 60 centimes pour ceux qui ont un indice que l'on va qualifier de haut et en dessous, tous ont un repas qui diminue de 60 centimes par repas. Je crois que c'est un système équitable et généreux pour les personnels. Cela me paraît tout à fait normal, surtout quand ils ont des salaires modestes.

Maintenant, il y a deux sujets qui ne sont pas réglés et que je souhaite régler en comité de gestion de la caisse des écoles parce que je n'ai pas de réponse. Il s'agit des OP et du gardien. Je souhaite que l'on propose un système généreux, mais je ne peux pas vous dire que c'est réglé, car ce n'est pas dans les tablettes. Un sujet reste dessus. J'attends que le Directeur revienne et je lui ai dit que je souhaitais qu'il y ait un système le plus généreux possible avec des règles applicables partout. Je crois que ce système de restauration est globalement plus généreux.

Pour la situation des agents, ils ont déjà été reçus par le Directeur, nous allons donc refaire un point. Ils sont parfaitement au courant, la réalité est qu'ils ne veulent pas que leur statut bouge, mais cela ne peut pas être le cas.

Mme Marine ROSSET : Je vous remercie pour ces informations qui viennent compléter celles que j'avais. Je vous propose de retirer mon vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous en remercie.

Mme Marine ROSSET : Si nous pouvions avoir l'information pour les OP et les gardiens, je vous en remercierais.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a un sujet qui n'est pas réglé et qu'il faut régler. Il faut que nous trouvions une solution.

Mme Marine ROSSET : Entendu. Je resterai vigilante sur la situation des agents titulaires. Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT : Pour le cas des OP, j'ai demandé à ce que ce soit réglé à notre prochain comité de gestion, qu'on le mette comme un sujet. Je sais qu'il y a un problème. Je vous en remercie, je voulais vous apporter toutes ces réponses, car effectivement, avec les premières explications que l'on m'a données, j'ai cru que l'on allait augmenter les repas de tout le monde. J'étais comme vous, je me demandais ce qui se passait. Plus de peur que de mal.

Vœu retiré en cours de séance.

XXXVII - VŒU RELATIF AU « VERTIPORT » D'AUSTERLITZ.

M. Laurent AUDOUIN : Je pense que vous avez tous entendu parler des projets de taxis volants, c'est comme cela que c'est souvent représenté dans la presse, non sans raison. Il s'agit de micros avions électriques capables d'emporter, dans l'état actuel des choses, une personne. Il y a eu beaucoup de communications là-dessus, ADP s'est positionné très fortement en soutien de cette initiative technologique depuis de très longs mois.

Il y a eu une phase d'enquête publique dont les résultats ont été assez cinglants puisque le caractère d'utilité publique n'était absolument pas démontré. Le commissaire enquêteur a également conclu qu'il n'y avait aucun intérêt majeur. Il y avait des réserves évidentes sur le plan environnemental, car on parle de véhicules qui sont relativement massifs, on approche la tonne, qui consomment, par passager, environ douze fois une voiture électrique et vingt à vingt-cinq fois une voiture thermique habituelle, sans compter le bruit, on dépasse les 75 décibels au décollage à plusieurs dizaines de mètres.

Ces objets n'ont, a priori, pas beaucoup d'intérêts pour le commun des mortels puisque la course se facture très cher et ils n'ont pas d'autre objet, en l'état actuel des choses, que de permettre à quelques privilégiés prêts à payer très cher de gagner quelques minutes pour aller plus vite à Roissy prendre leur avion.

Malgré tout ça, malgré un vote avec une très large majorité au conseil de Paris pour dire que Paris ne souhaitait pas voir ces véhicules dans le ciel parisien, ADP a poursuivi son action. ADP a construit, à ses frais, une barge tout près de la gare d'Austerlitz, à peu près pour un million d'euros, en disant que cela ne préjugait pas d'autorisations éventuelles de faire voler ces engins dans le ciel de Paris. Il y a quelques jours, comme par magie, l'autorisation est tombée. Merveille administrative ce n'est pas une autorisation, c'est juste une « expérimentation ».

J'aimerais savoir ce que l'on expérimente, car à part expérimenter la capacité des riverains à accepter ce bruit, nous n'allons rien tester du tout. Le temps de parcours en ciel clair en ligne droite entre Austerlitz et l'aéroport, nous sommes tout à fait capables de l'estimer sans avoir besoin de faire voler ces engins. Pour la sécurité, nous ferions mieux de tester au-dessus d'un champ de maïs plutôt qu'au-dessus de la tête des Parisiens.

On nous parle également de l'excellence technologique française, c'est formidable, car c'est une entreprise complètement allemande qui porte ce projet. On nous fait miroiter des développements pour le transport de malades vers des hôpitaux en urgence. Si encore il s'agissait de transporter un médecin, pour le coup, de toute urgence pour livrer des organes pour une transplantation, à la limite pourquoi pas, mais nous ne sommes pas du tout là-dessus. Je rappelle qu'en général pour déplacer un malade, il faut une équipe soignante avec lui et là ces engins ne peuvent emporter qu'une personne en plus du pilote.

Tout cela n'est pas sérieux et nous sommes dans le fantasme technologique. Ce qui est clair c'est que nous sommes dans une situation totalement dérogatoire puisque je vous rappelle qu'aucun aéronef n'est autorisé à survoler Paris pour des motifs d'intérêts privés. Cela ne date pas d'hier, cela date de 1948. Cela n'a jamais été remis en cause, les seuls transports sur Paris sont les hélicoptères d'urgence absolue et c'est rarissime pour des raisons de sécurité évidentes. Si vous avez une tonne de matériel qui tombe dans un milieu aussi dense que Paris, je vous laisse imaginer ce qui pourrait se passer.

On voit au passage que le système actuel, si cher au cœur de Monsieur CIVEL, n'assure pas vraiment l'intérêt général dans la plus grande transparence, ou en tout cas pas toujours manifestement. Je vous propose donc de réaffirmer une opposition très claire à ce projet qui, encore une fois, est un mirage technologique, une privatisation du ciel parisien pour le bénéfice d'à peu près personne et la prise de risque de beaucoup.

Mme Florence BERTHOUT : Le vœu demande à ce que le projet de Vertiport d'Austerlitz soit abandonné. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Alexandre BARRAT : Je ne comprends pas. Vous dites que le conseil de Paris s'est déjà prononcé contre, à une très large majorité, qu'est-ce que vous nous demandez donc d'ajouter ?

Mme Nazan EROL : Je tenais à vous apporter des précisions. Ce que fait ADP avec des microstructures et des start-ups, c'est d'essayer de penser à la façon de se rendre dans un aéroport à l'avenir. Dans cette façon de se rendre à l'aéroport à l'avenir, ce sont des idées. Il faut essayer de réfléchir, comme vous avez dit tout à l'heure qu'il faut essayer de réfléchir à des belles choses. L'idée ici est de se dire qu'on pouvait mettre huit personnes dans ce taxi volant plutôt que d'avoir huit voitures, car c'est tout de même une idée écologique que de ne pas avoir des voitures ou des taxis qui se déplacent à l'aéroport.

À force de se dire que l'on ne va pas faire cette idée, que l'on ne va pas mettre nos ingénieurs, nos étudiants de X ou Mines sur des projets d'avenir, on ne fait plus rien du tout et on va vous écouter râler sur le fait qu'il y a huit taxis ou voitures qui se déplacent pour aller à Charles-de-Gaulle. C'est simplement l'idée qui est là.

ADP n'avait donc pas une mauvaise idée à la base. L'idée qu'il avait était d'aller dans votre sens, d'éviter de mettre huit voitures au sol avec tout ce que cela comporte, tout ce que vous nous dites au quotidien, de 4x4, etc. et d'essayer d'avoir une solution. Le fait de l'avoir installé à Austerlitz permettait d'éviter de rentrer dans Paris. Des idées et des projets, moi je suis pour. Que cela puisse ne pas correspondre, d'accord, mais je suis pour que nous puissions innover, je suis pour que des jeunes étudiants que nous avons en France, des ingénieurs, essayent de trouver des solutions. ADP est en train de chercher des solutions pour réduire le nombre de voitures au sol.

M. Laurent AUDOUIN: Je me demandais si quelqu'un viendrait me ressortir mot pour mot les arguments complètement faux, mensongers et délirants servis il y a quelques semaines dans la presse par Madame PECRESSE. Vous l'avez fait, je vous en remercie, cela permet de souligner à quel point la Présidente de Région est derrière toute cette opération, car la Région a payé un million d'euros en sponsoring tout de même. La Région, heureusement, ne fait pas que des erreurs, mais en l'occurrence c'en est une majeure.

Le programme à huit passagers, Madame EROL, n'est absolument pas d'actualité aujourd'hui. C'est un développement que la société espère, peut-être, dans le meilleur des cas, avoir dans quatre ou cinq ans. Qu'entre-temps la société fasse ses développements, cela me va très bien. Que des investisseurs investissent dans ces choses, sur le principe, pourquoi pas. Après, on peut se poser la question d'un mode de transport qui est, encore une fois, extrêmement énergivore, extrêmement consommateur de ressources et qui coûtera une somme telle qu'il ne sera à la portée que d'une ultra minorité.

Qu'une société veuille se placer sur ce créneau, c'est son affaire, c'est du business. Que la puissance publique l'accompagne, le soutienne, le propulse, passez-moi le jeu de mots, ça, par contre, cela me pose un problème quand le projet est manifestement anti-écologie. Qu'on profite du prétexte des JO pour en fait créer une dérogation à toutes les règles de sécurité au seul bénéfice d'une démonstration technologique qui n'est même pas une technologie française, là effectivement oui, cela me pose un problème. La sobriété, cela a un sens. La sécurité, cela a un sens.

Mme Nazan EROL : Je travaille dans l'aérien, excusez-moi, c'est mon domaine.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez les uns et les autres développé vos arguments, je vous propose que l'on passe au vote.

Le vœu relatif au « Vertiport » d'Austerlitz est favorable à la majorité.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs

Pour : 7 (MMES GABADOU, HOOGSTOËL, LEMARDELEY, ROSSET et MM. ISARE, CASANOVA, AUDOUIN)

Contre : 2 (MME EROL et M. CIVEL)

Abstentions : 5 (MMES BERTHOUT, HACKE, BIRABEN et MM. BOUCHET, BARRAT)

N.P.P.V : 0

COMMUNICATION DE LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT CONCERNANT L'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT LOCAL 2023.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez deux communications. Une sur les IL et les ILL pour vous aider à dormir ce soir.

Je voulais vous faire une communication particulière qui concerne la période des Jeux olympiques. Pour accompagner cette période qui ne va pas être de tout repos pour les Mairies d'arrondissement, même si nous, nous sommes impactés par deux épreuves qui ont lieu le week-end, mais nous avons surtout toute la préparation de la cérémonie d'ouverture qui fait qu'à partir du 18 juillet nous avons 21 rues directement impactées et dans lesquelles il faudra avoir des QR codes.

Pour faciliter la vie des riverains et de nos commerçants, j'ai souhaité que l'on puisse déporter quai de Montebello, dans la galerie du Haut Pavé, une antenne de la mairie trois lundis de suite. Cela a démarré aujourd'hui pour aider les personnes à obtenir leur QR code, car je peux vous dire que c'est très compliqué. La galerie du Haut Pavé qui est une galerie associative n'est pas ouverte le lundi. Ils mettent gracieusement à la disposition de la mairie ce lieu pour que l'on puisse aider. Des collaborateurs et Sabrina, notre Directrice générale adjointe des services, y ont passé toute l'après-midi, de 14h à 17h. Une soixantaine de personnes sont passés durant toute l'après-midi pour qu'on les aide à obtenir un QR code. Je rappelle que pour rentrer dans la zone, qu'on y habite ou non, il faut avoir un QR code, une photo d'identité, un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Ce n'est donc pas d'une simplicité biblique. Vous faites cela très bien, il y a des cas que vous n'êtes pas arrivés à régler, mais nous allons appeler la préfecture pour avoir des éclaircissements.

Pour aider au mieux les habitantes et habitants du 5^e arrondissement, de manière tout à fait exceptionnelle, le Directeur général des services, Jérôme COTILLON, et ma Directrice de cabinet, Emmanuelle BEAUCHAGE, vont faire une très jolie collocation gratuite, raison pour laquelle je dois vous en informer en toute transparence, dans notre résidence d'artistes où il n'y a plus d'artistes. Pour qu'ils puissent être là pour ne pas passer x heures par jour dans les transports, ils iront, en tout bien tout honneur, loger dans la résidence d'artistes. Plus sérieusement, cela évitera de la fatigue. Ce lieu est prévu pour pouvoir y vivre, nous avons donc trouvé cette solution. Je voulais vous en informer, cela me paraît la moindre des choses. Il n'y a pas de convention particulière, mais il y a l'obligation de respecter le règlement intérieur qui s'impose à nos artistes en résidence. C'est assez inhabituel. Nous avons terminé cette belle séance, je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.

La Secrétaire de séance

Carole HOOGSTOËL

